

**ANNALES 2019**

**CONCOURS INTERNE ET  
1<sup>er</sup> CONCOURS RESERVE**

***CORPS DES ATTACHES  
D'ADMINISTRATION***

**DU CADRE D'ADMINISTRATION  
GENERALE DE NOUVELLE-  
CALEDONIE**

**CONCOURS INTERNE ET 1<sup>ER</sup> CONCOURS RESERVE OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2019  
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE  
D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

-----«»-----

**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : REPONSES A 3 A 5 QUESTIONS DE CULTURE GENERALE**

DUREE : 3h00

COEFFICIENT : 3

**SUJET**

Question 1 : L'Etat est-il l'ennemi de la liberté ? (6 points)

Question 2 : Quelle différence ente patriotisme et nationalisme ? (5 points)

Question 3 : L'engagement dans l'art, l'exemple de Banksy. (5 points)

Question 4 : Succès de la pop-culture devenu un grand classique : l'apport de la saga Harry Potter.

« *Ce ne sont pas les compétences qui font la valeur d'un homme mais ses rencontres et ses choix.* »

Professeur Dumbledore

(4 points)

**CONCOURS INTERNE ET 1<sup>ER</sup> CONCOURS RESERVE OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2019  
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE  
D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----«»-----

**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : REPONSES A 3 A 5 QUESTIONS DE CULTURE GENERALE**

DUREE : 3h00

COEFFICIENT : 3

**CORRIGE**

Question 1 : L'Etat est-il l'ennemi de la liberté ? (6 points)

Plan indicatif

Approche dramatique, concepts sont indiqués au singulier, alternative : ennemi ou garant.

Partie 1 : conciliation de l'Etat et de la liberté

Partie 2 : fin de l'Etat = Liberté (Spinoza)

Question 2 : Quelle différence entre patriotisme et nationalisme ? (5 points)

Différences, opposition des concepts

Nationalisme hier et aujourd'hui, notion neutre devenue concept politique

Nationalisme et construction européenne, déclarations du Président Emmanuel MACRON

Patriotisme

Dès XVII<sup>e</sup> siècle, principe révolutionnaire, notion relative et affective

Question 3 : L'engagement dans l'art, l'exemple de Banksy. (5 points)

Qui est cet artiste ? agitateur social, « art terroriste »

Exemples de certaines de ces œuvres pour dénoncer : réchauffement climatique, immobilisme des dirigeants face à l'immigration, tourisme de masse, etc. et mise en scène de ces œuvres (destruction lors de la vente aux enchères, Venise en mai 2019, etc.).

L'art, média véhiculant des messages politiques ou sociétaux.

Question 4 : Succès de la pop-culture devenu un grand classique : l'apport de la saga Harry Potter.

« *Ce ne sont pas les compétences qui font la valeur d'un homme mais ses rencontres et ses choix.* »

Professeur Dumbledore

(4 points)

Impact sur les jeunes enfants et accompagnement au cours de la vie :

- aide à grandir
- incite à l'audace

Univers inventif, créatif et fédérateur

Héros qui donne envie d'apprendre et le goût des livres

Culture commune sur plusieurs continents et âges.

CONCOURS INTERNE ET 1<sup>ER</sup> CONCOURS RESERVE OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2019  
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE  
D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE



**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : REDACTION D'UN RAPPORT**

DUREE : 4h00

COEFFICIENT : 4

**SUJET**

Le sujet comporte 34 pages y compris la page de garde.

Affecté(e) au sein d'une direction des ressources humaines, il vous est demandé de rédiger un rapport présentant les limites atteintes par l'école de formation la plus emblématique de la fonction publique et les pistes et mesures envisagées pour la réformer.

Vous vous aiderez des documents ci-après.

**Liste des documents :**

**Document 1** : Ordonnance du 9 octobre 1945

**Document 2** : « Cette tendance a pour effet pervers de survaloriser les identités », Le Figaro, 17 mai 2019.

**Document 3** : « Une inégalité qui commence dès la maternelle », Le Figaro, 17 mai 2019.

**Document 4** : « Normale Sup, le sommet de l'exigence intellectuelle. », Le Figaro, 17 mai 2019.

**Document 5** : « Pour une vraie réforme de l'ENA... mais pas celle de Macron. », Le Figaro, 26 avril 2019.

**Document 6** : « La discrimination positive à l'entrée de l'ENA et de l'X\_ un contresens total. », Le Figaro, 11 juin 2019.

**Document 7** : « La fin de l'ENA et la recomposition du système élitair français. », The Conversation, 9 mai 2019.

**Document 8** : « Polytechnique - pas question de toucher au concours. », Le Figaro, 17 mai 2019.

**Document 9** : « Frédéric Thiriez, un premier de cordée atypique. », Le Figaro, 16 mai 2019.

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ORDONNANCES ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

**Ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires, et instituant une direction de la fonction publique et un conseil permanent de l'administration civile.**

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Le procès de nos administrations publiques est ouvert depuis nombre d'années.

Certes, les mérites personnels y sont communs et s'y rencontrent souvent à un haut degré. Mais, dans l'ensemble, elles n'ont point été mises au pas du temps. Il n'y a été tenu un compte suffisant ni de la révolution industrielle du siècle dernier et de ses conséquences économiques et sociales, ni de la démocratisation de l'Etat, qui eût dû impliquer celle de tous ses organes.

La refonte de la machine administrative française, qui s'imposait dès avant les événements de 1940, a tardé. Elle est devenue impérieuse. Souhaitée de toutes parts, elle doit être entreprise de toute urgence.

Elle met en cause l'ensemble des problèmes que la fonction publique recouvre et qui sont amples, ne serait-ce que par la diversité des personnels au service de l'Etat : magistrats, militaires, diplomates, administrateurs, techniciens, coloniaux, etc.

Il faudra traiter distinctement ces divers cas. Mais une priorité absolue est due au problème général de la formation et du recrutement des fonctionnaires qui sont au cœur même de nos services publics : Conseil d'Etat, personnel civil des administrations centrales, corps diplomatique et préfectoral, corps d'inspection et de contrôle.

C'est une étape à franchir d'abord pour plusieurs raisons.

D'une part, ces administrations organisent, chacune de leur côté, le recrutement et la carrière de leurs agents. Les conditions exigées pour des emplois cependant comparables varient d'une administration à l'autre. Le rythme des concours est laissé à l'appréciation de chaque service. Il en résulte une spécialisation et un cloisonnement excessifs.

D'autre part, la formation des jeunes gens qui se destinent à ces cadres est incomplète : l'école libre des sciences politiques est présentement

seule à offrir un ensemble systématique de cours et conférences préparant aux hautes fonctions publiques; elle n'est guère accessible qu'à des étudiants aisés résidant à Paris. Nos universités ne donnent pas une place suffisante à l'enseignement des sciences politiques et sociales. Il n'existe non plus aucun apprentissage préalable du métier de fonctionnaire. Tout au plus, une préparation a-t-elle été ébauchée par certains grands corps pour leur propre recrutement; mais les emplois offerts sont peu nombreux et la nature des études nécessaires pour y accéder élimine trop souvent les jeunes sans fortune.

Enfin, à quelques rares exceptions près, notre organisation administrative ne différencie pas suffisamment les tâches. Depuis un demi-siècle, le développement du rôle de l'Etat a conduit à surcharger de besognes matérielles écrasantes les agents des cadres supérieurs. Il en résulte un mauvais emploi des forces. Faute de fonctionnaires chargés de l'exécution quotidienne des décisions et de la marche normale des affaires, la machine administrative est alourdie, le travail y est ralenti. Les jeunes rédacteurs sont réduits, pendant plusieurs années, à des tâches subalternes auxquelles ni leurs aptitudes ni leur culture ne les destinaient. Leur formation professionnelle en souffre et ils risquent d'y perdre leur esprit d'initiative.

Les lignes essentielles de la présente ordonnance ont été soumises à l'assemblée consultative qui a donné un avis favorable au principe de la réforme.

Le texte qui est aujourd'hui présenté édicte un certain nombre de règles fondamentales; il sera complété par des décrets et règlements d'application.

L'ordonnance transforme complètement le mode de recrutement des catégories de fonctionnaires qu'elle concerne. Elle organise aussi leur formation, elle crée à cette fin des instituts universitaires d'études politiques situés à Paris et en province, une école nationale d'administration et un centre de hautes études administratives.

Les instituts ont pour mission de donner à des étudiants, qu'ils se destinent ou non à la fonction publique, une culture politique ou administrative générale. Ils le feront avec l'esprit d'indépendance et de désintéressement qui sont le propre de l'université. Pour assurer le caractère démocratique du recrutement, les étudiants inscrits à un institut, qui n'auraient pas les ressources suffi-

santes pour poursuivre leurs études, pourront obtenir de l'Etat les moyens nécessaires.

L'Ecole nationale d'administration a une tâche très différente; c'est elle qui doit pourvoir aux emplois de début des corps de hauts fonctionnaires visés par la réforme. Elle est un établissement d'application qui rassemble sous une même discipline des élèves déjà formés soit par l'enseignement supérieur, et notamment par les instituts, soit, par les fonctions administratives qu'ils auront exercées auparavant. Ces deux catégories d'élèves seront recrutées par des concours distincts quoique apparentés.

Cette dualité de concours n'a nullement pour objet de créer au sein de l'école deux catégories, mais de garantir un certain nombre de places aux candidats qui, issus de l'administration, risquent d'être moins bien entraînés que d'autres aux épreuves scolaires d'admission. Une fois le seuil franchi, plus rien ne distinguera les élèves, quelle que soit leur origine. L'école leur enseignera les techniques de la vie administrative et politique; elle s'efforcera aussi de développer en eux le sentiment des hauts devoirs que la fonction publique entraîne et les moyens de les bien remplir. Des stages effectués en province, dans les territoires d'outre-mer, à l'étranger ou à Paris même, associeront étroitement des expériences pratiques aux enseignements théoriques.

Le centre de hautes études a pour mission de donner une formation complémentaire à des fonctionnaires déjà mûris par l'expérience et même, exceptionnellement, à des hommes ayant fait leurs preuves dans des activités privées et que l'Etat jugera bon d'appeler à son service. Les études poursuivies dans ce centre n'auront point un caractère scolaire. La confrontation des idées et des expériences formera la base de son enseignement.

Le diplôme délivré par le centre de hautes études ne conférera aucun droit; il attestera seulement une vocation et une aptitude.

Améliorer la formation et les conditions de recrutement des jeunes fonctionnaires demeurerait inefficace si les nouveaux serviteurs de l'Etat étaient placés dans les cadres administratifs actuels. Aussi, la présente ordonnance vise-t-elle à réorganiser ceux-ci.

Elle crée un corps de secrétaires d'administration et un corps d'administrateurs civils.

Les secrétaires d'administration, techniciens des services administratifs sont spécialement

recrutés et formés pour accomplir les tâches d'exécution et les travaux courants.

Les administrateurs civils ont pour mission d'adapter la conduite des affaires administratives à la politique générale du Gouvernement, de préparer les projets de loi ou de règlement et les décisions ministérielles, de tracer les directives nécessaires à leur exécution, de coordonner et d'améliorer la marche des services publics.

L'ordonnance introduit une nouveauté importante dans le statut de ces administrateurs; elle prévoit pour eux la séparation du grade et de l'emploi; s'il est naturel, en effet, d'assurer à un agent, dont le travail donne satisfaction, un traitement qui croît avec l'âge et l'expérience, il est préjudiciable à l'intérêt général que cette augmentation de traitement soit subordonnée à l'exercice effectif d'un commandement ou d'une responsabilité. Le choix des hommes placés aux postes de commande risque de s'en trouver vicié. L'affectation des administrateurs civils pourra, grâce à cette innovation, tenir compte de leurs seules capacités.

L'ordonnance institue enfin, à la présidence du Gouvernement, les organes d'une politique d'ensemble: une direction de la fonction publique, un conseil permanent de l'administration civile.

La direction sera le service central chargé de coordonner les méthodes de recrutement et d'étudier tous les problèmes intéressant les agents de l'Etat et l'organisation des services publics, en liaison avec la direction du budget au ministère des finances, qui demeure seul compétent pour apprécier les conséquences financières des réformes envisagées.

Le conseil permanent de l'administration civile sera composé d'un petit nombre de membres, présentant les garanties nécessaires de compétence, de dévouement au bien de l'Etat et aussi d'indépendance. Ce conseil sera chargé de veiller sur la fonction publique et, le cas échéant, de faire respecter la discipline de leur corps par les fonctionnaires issus de l'Ecole nationale d'administration.

Les mesures réalisées ou amorcées par la présente ordonnance ne sont, comme il a été dit, qu'une première étape sur la longue route qui mènera à une réforme administrative complète. Elles la conditionnent. Elles sont à la base d'une rénovation des méthodes administratives de la France et d'une conception saine du service de l'Etat.

Le Gouvernement provisoire de la République française,

Sur le rapport du ministre d'Etat et du ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944;

Vu, l'avis émis par l'Assemblée consultative dans sa séance du 22 juin 1945;

Le Conseil d'Etat entendu,

Ordonne:

## TITRE I<sup>er</sup>

### *Des instituts d'études politiques.*

Art. 1<sup>er</sup>. — Il sera créé par décret, pris après avis du Conseil d'Etat, des instituts d'université dits «instituts d'études politiques» destinés à compléter l'enseignement des sciences sociales, administratives et économiques donné dans les facultés de droit et des lettres.

Ces instituts pourront recevoir, dans la même forme, le statut d'établissement public.

Art. 2. — Un conseil, nommé par le ministre de l'éducation nationale et présidé par le recteur, sera placé auprès du directeur de chaque institut.

Art. 3. — Les étudiants inscrits aux instituts d'études politiques et préparant le concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration pourront recevoir de l'Etat les moyens nécessaires à la poursuite de leurs études.

Art. 4. — Les conditions d'application des mesures prévues par le présent titre seront fixées par un règlement d'administration publique.

## TITRE II

### *De l'Ecole nationale d'administration*

Art. 5. — Il est créé une Ecole nationale d'administration chargée de la formation des fonctionnaires qui se destinent au Conseil d'Etat, à la Cour des comptes, aux carrières diplomatique ou préfectorale, à l'inspection générale des finances, au corps des administrateurs civils ainsi qu'à certains autres corps ou services déterminés par décret pris après avis du Conseil d'Etat et contre-signé du ministre intéressé et du ministre des finances.

Les femmes ont accès à l'Ecole nationale d'administration, sous réserve des règles spéciales d'admission à certains emplois.

Art. 6. — L'Ecole nationale d'administration est un établissement public. Elle relève du président du Gouvernement provisoire de la République française, en sa qualité de président du conseil des ministres.

Elle est administrée par un directeur, assisté d'un conseil d'administration. Le conseil est présidé par le vice-président du Conseil d'Etat et composé, en parties égales, de recteurs d'académie ou professeurs d'université, de membres de l'administration et de personnes n'appartenant pas aux services publics. Le directeur de la fonction publique siège en outre au conseil; il y a voix délibérative.

Le directeur de l'Ecole nationale d'administration et les membres du conseil d'administration sont nommés par décret pris en conseil des ministres.

Le directeur ne peut être révoqué que sur proposition motivée du conseil d'administration.

Un décret pris après avis du Conseil d'Etat réglera le fonctionnement administratif et financier de l'école.

Art. 7. — Les conditions d'entrée à l'école, l'organisation de la scolarité et des stages, les règles d'affectation des élèves à la sortie de l'école seront déterminées par un règlement d'administration publique.

S'ils ne sont déjà fonctionnaires, les élèves admis à l'école ont la qualité de fonctionnaires stagiaires et reçoivent une indemnité non soumise à retenue pour pension civile. Ils sont tous régis par le statut de la fonction publique, sous réserve des mesures particulières qui seraient prévues par le règlement intérieur de l'école.

Art. 8. — Les élèves de l'Ecole nationale d'administration soumis aux obligations militaires doivent, sauf le cas d'inaptitude physique, accomplir leur temps de service militaire obligatoire dans une arme combattante et y rester dans la réserve pendant un temps qui sera fixé par un décret pris sur le rapport des ministres de la guerre, de la marine et de l'air.

Art. 9. — Des centres de formation, destinés à des fonctionnaires d'autres catégories que celles prévues à l'article 5, pourront être rattachés par décret à l'Ecole nationale d'administration.

## TITRE III

### *Du centre des hautes études administratives*

Art. 10. — Il est créé un centre de hautes études administratives.

Ce centre parfait la formation nécessaire à l'exercice de hautes fonctions publiques.

Il organise l'étude des problèmes relatifs à la France d'outre-mer.

Il complète la préparation à la gestion et à la surveillance d'entreprises industrielles et commerciales nationalisées ou contrôlées par l'Etat.

Art. 11. — Peuvent être admis au centre de hautes études administratives des fonctionnaires métropolitains ou d'outre-mer, des officiers des armées françaises ainsi que, à titre exceptionnel, toute autre personne française ou étrangère.

L'organisation et le fonctionnement du centre seront fixés par un règlement d'administration publique.

## TITRE IV

### *Du statut de certains fonctionnaires*

Art. 12. — Les fonctionnaires appartenant aux corps et aux services auxquels prépare l'Ecole nationale d'administration sont soumis aux dispositions générales du statut de la fonction publique. Sous réserve des dispositions applicables au Conseil d'Etat et à la Cour des comptes. Ils sont, en ce qui concerne la discipline et le licenciement, régis par des règles identiques. Ces règles seront fixées par un règlement d'administration publique.

Art. 13. — Les fonctionnaires provenant de l'École nationale d'administration et appartenant soit aux administrations centrales, soit à certains services extérieurs déterminés par un règlement d'administration publique forment le corps des administrateurs civils.

A titre exceptionnel, des fonctionnaires ne provenant pas de l'École nationale d'administration pourront avoir accès au corps des administrateurs civils dans les conditions fixées par un règlement d'administration publique.

Ce corps compte cinq classes. Le passage de l'une à l'autre est indépendant de l'emploi exercé et a lieu exclusivement au choix.

Pour contribuer à la constitution initiale de ce corps, des fonctionnaires supérieurs des administrations centrales, en fonctions antérieurement à la publication de la présente ordonnance, pourront être nommés administrateurs civils, dans des conditions qui seront fixées par un règlement d'administration publique.

Art. 14. — Il est créé un corps de secrétaires d'administration, dont la mission est d'assurer des tâches d'exécution et certaines fonctions spécialisées.

Ce corps est recruté par concours.

A titre exceptionnel, des fonctionnaires pourront, sans avoir subi les épreuves du concours, avoir accès au corps des secrétaires d'administration, dans des conditions fixées par un règlement d'administration publique.

Les secrétaires d'administration sont soumis aux dispositions générales du statut de la fonction publique. Ils sont tous régis par des règles identiques en ce qui concerne le recrutement, l'avancement, la discipline et le licenciement. Ces règles seront fixées par un règlement d'administration publique.

Pour contribuer à la constitution initiale de ce corps, des agents des administrations centrales, en fonctions antérieurement à la publication de la présente ordonnance, pourront être nommés secrétaires d'administration, dans des conditions qui seront fixées par un règlement d'administration publique.

## TITRE V

### *De la direction de la fonction publique et du conseil permanent de l'administration civile*

Art. 15. — Il est institué à la présidence du Gouvernement une direction de la fonction publique, qui est chargée :

1° De préparer les éléments d'une politique d'ensemble de la fonction publique ;

2° D'établir ou de faire établir une documentation et des statistiques d'ensemble concernant la fonction publique ;

3° D'étudier toute proposition tendant à :

a) Améliorer l'organisation des services publics ;

b) Coordonner les règles statutaires particulières aux divers personnels de l'Etat et des autres collectivités publiques ;

c) Aménager les principes de la rémunération et le régime de prévoyance de ces personnels.

Le ministère des finances participe à l'étude de tous les projets élaborés ou examinés, par la présidence du Gouvernement au titre du paragraphe 3° ci-dessus.

Le ministre des finances signe ou contresigne tous les textes relatifs à la fonction publique ou aux fonctionnaires qui ont des répercussions financières directes ou indirectes.

Art. 16. — Il est institué à la présidence du Gouvernement un conseil permanent de l'administration civile.

Le conseil permanent est présidé par un président de section au Conseil d'Etat et comprend :

1° Six fonctionnaires, dont trois choisis sur une liste de neuf noms établie par les fédérations syndicales de fonctionnaires ;

2° Deux personnalités n'ayant pas la qualité de fonctionnaire et n'appartenant pas à des services publics.

Le président et les membres du conseil sont nommés par décret en conseil des ministres.

Les membres sont nommés pour six ans. Le renouvellement du conseil a lieu par moitié tous les trois ans.

Le conseil permanent est consulté sur toutes les questions intéressant le recrutement, le statut et l'organisation des services publics.

En outre, et sous réserve des dispositions spéciales prévues à l'article 12, il fait fonction, dans les conditions fixées par un règlement d'administration publique, de conseil de discipline pour les fonctionnaires appartenant aux services et corps auxquels l'École nationale d'administration destine.

Le directeur de la fonction publique et, sauf en matière disciplinaire, le directeur du budget au ministère des finances assistent aux séances du conseil permanent.

## TITRE VI

### *Dispositions diverses*

Art. 17. — Par un décret pris après avis du Conseil d'Etat, il pourra être dérogé en faveur des prisonniers de guerre, déportés politiques, démobilisés, invalides de guerre, veuves de guerre et candidats ayant acquis des titres exceptionnels dans la Résistance aux règles fixées pour l'accès à l'École nationale d'administration et pour son fonctionnement.

Les dispositions transitoires, rendues nécessaires par la présente réforme, et notamment celles qui devront fixer le sort des concours particuliers aux administrations, services ou corps visés par la présente ordonnance, seront régies par décret pris après avis du Conseil d'Etat, et ce, notwithstanding toutes dispositions législatives contraires.

Art. 18. — L'École nationale d'administration, les instituts d'études politiques de l'université de Paris et d'une université de province devront être ouverts en novembre 1945, puis deux autres instituts au moins en novembre 1946.

Le centre de hautes études administratives devra commencer à fonctionner en 1946.

Art. 19. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République française et exécutée comme loi.

Fait à Paris, le 9 octobre 1945.

CHARLES DE GAULLE

Par le Gouvernement provisoire de la République française :

*Le ministre d'Etat,*  
HUBERT SPANNENY

*Le garde des sceaux, ministre de la justice*  
PIERRE-HENRI TEITGEN

*Le ministre des travaux publics,*  
*ministre des affaires étrangères par intérim,*  
RENÉ MAYER

*Le ministre de l'intérieur,*  
A. TIXIER

*Le ministre de la guerre,*  
A. DIETHELM

*Le ministre de la marine,*  
LOUIS JACQUINOT

*Le ministre de l'air,*  
CHARLES TILLON

*Le ministre des finances et de l'économie nationale,*  
RENÉ PLEVEN

*Le ministre de la production industrielle,*  
ROBERT LACOSTE

*Le ministre de l'agriculture ;*  
TANGUY PRIGENT

*Le ministre du ravitaillement,*  
CHRISTIAN PINEAU

*Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,*  
RAOUL DAUTRY

*Le ministre de l'éducation nationale,*  
RENÉ CAPITANT

*Le ministre du travail et de la sécurité sociale,*  
ALEXANDRE PARODI

*Le ministre des travaux publics et des transports,*  
RENÉ MAYER

*Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,*  
EUGÈNE THOMAS

*Le ministre de la santé publique,*  
FRANÇOIS BILLOUX

*Le ministre des colonies*  
P. GIACORRI

*Le ministre de l'information,*  
JACQUES SOUSTELLE

*Le ministre des prisonniers, déportés et réfugiés,*  
HENRI FREYNAY

SOCIÉTÉ

## Géraldine Smith : « Cette tendance a pour effet pervers de survaloriser les identités »

SUGY, PAUL



*« Aux États-Unis, pour encourager la diversité sur les campus, les universités peuvent inclure la race ou le genre parmi leurs critères d'admission », souligne Géraldine Smith.*

L'ANCIENNE journaliste, qui vit depuis onze ans en Caroline du Nord, raconte dans un ouvrage remarqué\* les dérives identitaires de l'Amérique. Si les politiques de discrimination positive (affirmative action) sont louables sur le principe, elles ont aussi eu pour effet indésirable de renforcer la ségrégation des communautés, notamment dans les campus.

**LE FIGARO. - En souhaitant introduire davantage de diversité dans le recrutement des meilleures écoles françaises, le gouvernement semble s'inspirer du modèle des universités américaines pour moderniser l'enseignement supérieur français. Cinquante ans plus tard, ce modèle a-t-il fait ses preuves ?**

Géraldine SMITH. - Vouloir briser le phénomène de reproduction des élites, que ce soit en France ou aux États-Unis, est un principe louable. Le terme affirmative action a été inventé par John F. Kennedy en 1961, mais les politiques de discrimination positive ont pris de l'ampleur avec la fin de la ségrégation raciale. Le président Lyndon Johnson a justifié la démarche, en 1965, par une métaphore que je trouve très parlante : « Vous ne pouvez pas prendre une personne, qui, pendant des années, a été handicapée par des chaînes, pour la libérer, l'accompagner sur la ligne de départ de la course et dire : "Allez, tu es libre d'affronter tous les autres", et croire que vous avez été équitable. » Mais le bilan est très mitigé, en particulier dans les établissements d'excellence, que ce soit en termes de diversité socio-économique ou de diversité raciale - un terme assumé aux États-Unis. En 2018, le revenu annuel médian de la

famille d'un étudiant d'Harvard était de 169 000 dollars (contre 62 000 pour la moyenne nationale) et 67 % des étudiants venaient des 20 % de familles les plus riches du pays... Et, en termes d'accès aux universités d'élite, les inégalités raciales se creusent depuis 1980.

**Les inégalités dans l'enseignement supérieur français sont également criantes : selon une enquête Pisa de 2016, un enfant dont les parents sont diplômés du supérieur a 14 fois plus de chances d'être lui-même diplômé...**

Il n'y a en effet aucune égalité de départ et la « méritocratie » est donc largement une vue de l'esprit. Dans ce contexte, modifier les règles d'admission pour donner une chance à des élèves, qui ont peut-être le même potentiel mais n'ont pas profité de tous ces avantages, me semble aller dans le sens de la méritocratie républicaine.

**Mais à trop s'intéresser aux « quotas » (d'étudiants boursiers, venus de ZEP, appartenant à telle ou telle minorité...), l'enseignement supérieur risquerait selon vous de s'enliser dans une logique d'assignation identitaire ?**

Aux États-Unis, la Cour suprême a réaffirmé en 2016 que les quotas raciaux étaient anticonstitutionnels. En revanche, pour encourager la diversité sur les campus, les universités peuvent inclure la race ou le genre parmi leurs critères d'admission. Les politiques identitaires viennent en fait de la société, des étudiants eux-mêmes, les établissements suivant le mouvement par peur d'avoir des problèmes avec les étudiants activistes, ou tout simplement pour avoir l'air « suffisamment libéral ». C'est vrai qu'aux États-Unis, le phénomène a pris des proportions effrayantes. Sur les campus, des clubs, des fraternités, des dortoirs, des safe space (des « lieux sûrs » où les membres de minorités qui s'estiment marginalisés peuvent échapper aux discriminations, NDLR) ou des soirées s'organisent souvent en fonction de critères identitaires. Noirs, Blancs, LGBT, femmes, asiatiques... chacun reste en compagnie des siens. L'idée, c'est que pour pouvoir s'ouvrir aux autres dans le futur, il faut d'abord rester entre soi pour devenir plus forts. Dans les faits, l'entre-soi conduit à une méfiance grandissante envers ceux que l'on connaît de moins en moins bien, et à des formes d'intolérance inouïes : l'affaire des étudiants ayant empêché la représentation de la pièce d'Eschyle à la Sorbonne parce que les acteurs portaient des masques noirs, c'est le lot quotidien des universités américaines.

Cette survalorisation de l'identité, pensée comme un produit fini et non pas comme une production en cours, est sans doute un effet pervers, non voulu, des politiques de discrimination positive.

\* Vu en Amérique, bientôt en France. Éditions Stock.

**SOCIÉTÉ**

# Une inégalité qui commence dès la maternelle

MARIE-ESTELLE PECH



L'OFFRANDE aux « gilets jaunes » de l'ENA, de l'ENS ou de Polytechnique résoudrait-elle à elle seule la crise de confiance, notamment éducative, que traverse notre pays ? Poser cette question de la sorte, c'est surtout un aveu d'échec de notre système scolaire. L'incapacité à faire progresser l'ensemble de la population sur un plan éducatif dès le plus jeune âge, démontrée maintes fois, en sort plus criante encore.

« N'est-il pas particulièrement absurde de porter la question de la diversification sociale en fin de course alors que tout est déjà figé depuis la maternelle ? », interroge Claude Lelièvre, historien de l'éducation. Pour lui, ce type d'école étant élitiste par essence, le besoin de les démocratiser confine à l'absurde. Historiquement, elles ont été créées pour recruter les meilleurs, « pas pour affirmer que n'importe qui pouvait devenir maréchal », insiste-t-il. Après la Révolution française, la France a créé une démocratie de type aristocratique par le biais de ses grandes écoles. « Si on veut être gouverné par les meilleurs, cela signifie que tout le monde ne peut pas en être », poursuit-il. Mais il est bien entendu plus facile politiquement de parler de démocratisation dans les grandes écoles que dans les lycées et les collèges qui concernent, eux, directement plus de dix millions d'élèves. Situées au sommet de la pyramide éducative, les grandes écoles n'accueillent qu'une minorité d'enfants d'origine populaire lorsque les élèves d'origine sociale favorisée y sont surreprésentés. C'est moins connu mais même les universités, à partir de leurs masters, deviennent tout aussi sélectives que les grandes écoles. « Les études supérieures s'inscrivent dans la suite logique des inégalités sociales observables dès la maternelle, qui ne cessent de s'accroître tout au long de l'école primaire, du collège puis du lycée », confirme Éric Charbonnier, spécialiste éducation auprès de l'OCDE.

## Une politique ambitieuse

Les gouvernements successifs ont bien tenté de poser des rustines sociales via les « cordées de la réussite » par exemple, qui, depuis une quinzaine d'années, tentent de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes quel que soit leur milieu. Ici ou là, on organise des séances de tutorat pour aider les plus défavorisés. C'est mieux que rien. Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, lui, tente de s'atteler à ces différences en divisant par deux le nombre d'élèves par classe en zones d'éducation prioritaire. Une politique ambitieuse mais récente dont les effets sont encore difficiles à mesurer.

Reste que, en une année, un enfant de 3 ans entend 11,2 millions de mots lorsqu'il est issu d'un milieu favorisé, contre 3,2 millions lorsqu'il est issu d'un milieu défavorisé. Ces différences, difficilement compensables par l'école, auront des conséquences négatives en matière d'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des mathématiques. Or, selon l'étude internationale PISA, qui évalue tous les trois ans le niveau des élèves de 15 ans dans 72 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Hexagone se démarque par sa capacité à reproduire les inégalités sociales. Ainsi, le milieu d'origine explique, en 2016, plus de 20 % de la performance obtenue par les élèves de 15 ans, contre 13 % en moyenne dans l'OCDE. Pas moins de 40 % des élèves français issus d'un milieu défavorisé sont en difficulté, contre 34 % pour la moyenne OCDE. Et seulement 2 % des élèves d'un milieu défavorisé figurent parmi les élèves les plus performants.

De nombreux pays réussissent mieux que la France à améliorer le niveau de leurs jeunes d'origine défavorisée, à l'image de Singapour, du Canada, de la Corée du Sud, de l'Estonie, de la Finlande ou du Japon, qui affichent en outre des scores élevés de performance scolaire. « Il est pourtant possible d'obtenir à la fois l'excellence et l'équité sociale », selon Éric Charbonnier. En prenant en charge les difficultés scolaires, pas simplement en faisant redoubler les élèves, par exemple. En France, les élèves issus d'un milieu socio-économique défavorisé n'obtiennent pas seulement des résultats nettement inférieurs, « ils sont aussi moins impliqués, moins attachés à leur école, moins persévérants, et beaucoup plus anxieux, par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE ». Or agir en faveur des élèves peu performants est nécessaire. Les pays où de nombreux élèves peinent à maîtriser les fondamentaux « risquent d'être handicapés à l'avenir lorsque ces mêmes élèves deviendront adultes et ne disposeront pas des compétences nécessaires au monde du travail et à la vie en société ».

**SOCIÉTÉ**

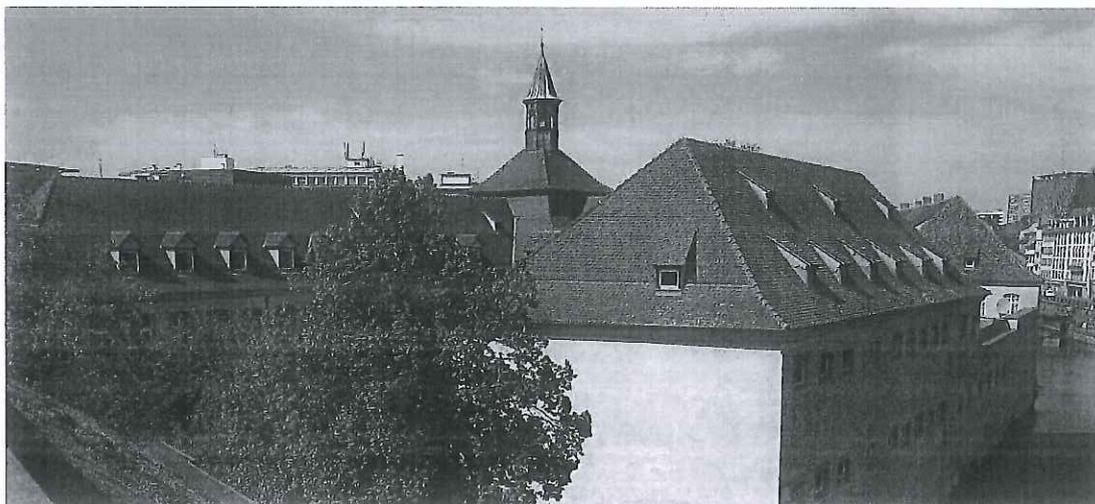
# **NORMALE SUP « le sommet de l'exigence intellectuelle »**

CAROLINE BEYER

Après de récents échanges avec la ministre de l'Enseignement supérieur sur le thème de la diversité sociale, Marc Mézard attend désormais de recevoir sa lettre de mission. Ce physicien dirige depuis sept ans l'École normale supérieure (ENS) de la rue d'Ulm. Au cœur du Quartier latin, ce symbole de l'élitisme à la française et de l'excellence académique a été fondé en 1794, sur la base d'un concours méritocratique, « le dispositif de recrutement le plus fair-play », observe Marc Mézard. Parmi ses anciens, 13 Prix Nobel et dix Médailles Fields. Dans les rangs de sa promotion actuelle (235 élèves), il y a 83 % de jeunes issus de catégories sociales supérieures. « Toute personne qui a un peu lu Bourdieu sait que plus une école est élitiste, moins elle compte d'enfants d'ouvriers », résume Marc Mézard, qui n'a pas attendu l'année 2019 pour se saisir de la question. Il y a cinq ans, en parallèle au concours réservé aux classes préparatoires (200 élèves, dont 20 % de boursiers), un recrutement sur dossiers (135 places, 25 % de boursiers), ouvert à des universitaires « excellents dans leur discipline », a été instauré. Des profils différents, qui pèsent à 40 % dans les promotions. Ils suivent le même cursus mais n'ont pas le statut de « fonctionnaire stagiaire » ni la rémunération qui va avec (1 500 euros mensuels). « Nous arrivons, en bout de chaîne, au sommet de l'exigence intellectuelle », conclut le directeur de l'école, dont les diplômés se dirigent pour deux tiers vers l'enseignement et la recherche. Et si la Rue d'Ulm intègre sur concours près de la moitié de ses effectifs au sein des classes préparatoires d'Henri-IV et de Louis-le-Grand - un reproche récurrent -, elle fait valoir qu'avant la prépa 90 % des intégrés avaient décroché leur bac dans des lycées « de la France entière ». ■ C. B.

**Document 5**

## «Pour une vraie réforme de l'ENA... mais pas celle de Macron!»



(1) > [Vox \(http://premium.lefigaro.fr/vox\)](http://premium.lefigaro.fr/vox)

> [Vox Politique \(http://premium.lefigaro.fr/vox/politique\)](http://premium.lefigaro.fr/vox/politique)

---

Par [Pierre-Henri d'Argenson \(#figp-author\)](#)

Mis à jour le 26/04/2019 à 19h56 | Publié le 26/04/2019 à 14h49

---

FIGAROVOX/TRIBUNE - Pierre-Henri d'Argenson, auteur de *Réformer l'ENA, réformer l'élite, pour une véritable école des meilleurs*, explique pourquoi les réformes de l'ENA proposées par Emmanuel Macron lors de sa conférence de presse ne sont pas pertinentes, et dévoile celles qui, selon lui, sont les seules à même de faire évoluer l'école.

---

*Pierre-Henri d'Argenson est haut fonctionnaire et auteur de «Réformer l'ENA,*

réformer l'élite, pour une véritable école des meilleurs» (*L'Harmattan, 2008*).

---

On aura compris, à l'issue de la conférence de presse de jeudi soir, que le président de la République, à défaut de réellement supprimer l'ENA, veut la réformer en profondeur. Mais les trois pistes envisagées sont-elles pertinentes?

La première concerne le recrutement, avec cette idée que ce dernier ne serait plus suffisamment méritocratique. La critique est ancienne, et fondée sur le constat du recul de la représentation au sein de l'ENA de fils et filles de parents issus des classes «populaires». Mais la solution qui a souvent été préconisée, notamment par feu Richard Descoings lorsqu'il était directeur de Sciences Po, est celle d'une discrimination positive permettant de contourner l'exigence du concours. Or le concours est aujourd'hui le meilleur garant de la méritocratie à l'exception de tous les autres, pour paraphraser Churchill.

**Rien n'interdirait en revanche de repenser l'économie générale des trois concours de l'ENA qui font une part trop importante au bachotage afin de recruter des profils moins uniformes et conformistes.**

---

Ce n'est pas le concours de l'ENA qui est responsable de la moindre représentativité sociale des hauts fonctionnaires, mais l'effondrement de notre système éducatif, initié depuis les années 1960, que l'actuel ministre de l'Education essaie de remettre sur les rails. Les enfants d'ouvriers étaient plus nombreux à réussir le concours de l'ENA dans les années 1970 parce que l'école leur permettait encore d'atteindre le même niveau que leurs camarades issus des milieux sociaux privilégiés. Cette polémique soulève en fait une question plus fondamentale: la haute fonction publique doit-elle ressembler à la

société? Certes, c'est un objectif qu'il faut encourager autant que possible,

mais cela ne doit pas être son but premier, celui de doter l'Etat d'un encadrement compétent. La fonction de représentation de la diversité sociale de la nation doit au premier chef être assumée par l'Assemblée nationale, non par la haute fonction publique. Or comme l'a rappelé récemment le directeur de l'ENA, seuls 2,5 % des anciens élèves de l'ENA exercent une fonction politique, et leur appliquer les critères de représentativité du corps politique n'est pas entièrement pertinent. Rien n'interdirait en revanche de repenser l'économie générale des trois concours de l'ENA (interne, externe et troisième concours), qui font une part trop importante au bachotage et au technicisme, afin de recruter des profils moins uniformes et conformistes.

La seconde piste esquissée par le président a trait à la formation, qu'il souhaite plus ouverte au monde académique, à la recherche, à l'international, et aux expériences de terrain. Disons-le nettement: l'ENA est déjà très ouverte à l'international, et n'a pas vocation à mener des projets de recherche, les élèves intégrant l'école ayant déjà la tête excessivement farcie de connaissances (mais pas forcément de culture).

Mais là est justement le problème.

Dès lors que le concours a sélectionné des têtes bien faites, la formation doit notamment porter son effort sur ce que j'appellerai la formation morale, qui a disparu de l'école. Pour se donner une idée de son contenu, citons Michel Debré,

le fondateur de l'ENA: *«La formation - il ne faut pas le*

*dissimuler- est également d'ordre moral. Il n'est pas dans la mission de l'Ecole de faire de la politique ni d'imposer une doctrine. Mais l'Ecole doit apprendre à ses futurs fonctionnaires le sens de l'État ; elle doit leur faire comprendre les responsabilités de l'Administration, leur faire goûter les grandeurs et accepter les servitudes du métier. Elle doit faire plus. Par l'effort permanent de ses meilleurs professeurs, par le rappel des grands exemples et des grands hommes de l'histoire, elle doit donner à ses élèves le goût de quelques qualités maîtresses: le sens de l'humain qui infuse la vie à tout travail, le sens de la décision qui permet, après avoir pesé le risque, de la prendre, le sens de l'imagination qui ne craint aucune audace, aucune grandeur. Davantage même. Les fondateurs de la*

## **Je préconise la réintroduction d'un service militaire des élèves de l'ENA.**

*première école d'administration espéraient beaucoup de l'esprit qui animerait leurs élèves. Ils avaient raison et il convient aujourd'hui, à la veille d'années où les obligations du service de l'Etat seront plus lourdes que jamais, de reprendre l'espoir des républicains de 1848 dans la valeur de la vertu morale enseignée et comprise. A cette évocation, certains dressent l'oreille. Ils craignent l'envers de la médaille: un esprit de caste qui pervertirait l'administration. Leur jugement est superficiel. La variété du recrutement de l'Ecole, la maturité déjà acquise par la plupart des élèves, la volonté de les faire participer, par de nombreux stages, aux difficultés de la vie, autant d'éléments qui éviteront à l'Ecole de devenir une chapelle fermée...». Peut-on qualifier ce texte de rétrograde, de moraliste, de dépassé?*

**Gilets jaunes : partagez-vous leur déception ?** (<http://video.lefigaro.fr/figaro/video/gilets-jaunes-partagez-vous-leur-deception-/6030310890001>) - Regarder sur Figaro Live

La postérité du texte de Debré fut bien malheureuse: l'idée de formation morale, qui anime encore profondément les écoles militaires, a été évacuée du projet pédagogique, réduit à sa seule dimension technocratique, à l'exception des stages, reliquats du projet de formation humaine de

**Il faut casser le technicisme, le dogmatisme libéral et l'universalisme déterritorialisé qui imprègnent trop souvent la haute administration, et de manière générale les élites.**

Michel Debré. Ajoutons une dimension que ce dernier ne pouvait anticiper: la disparition de tout patriotisme. Compte tenu de la disparition du service national, un élève de l'ENA peut sortir de cette école sans avoir jamais salué le drapeau français. Or nous ne vivons plus dans l'euphorie mondialiste et européenne des années 1990 et 2000. La mondialisation montre aujourd'hui son vrai visage, celui d'une compétition sauvage, dont la guerre n'est pas absente. La formation dispensée à l'ENA doit donc, dans ce contexte, redonner

aux élèves le sens de la décision, le sens de l'action, le sens de l'éthique et surtout le sens de l'intérêt national, comme le font toutes les grandes nations et en particulier nos partenaires occidentaux. Pour cela, je préconise la réintroduction d'un service militaire des élèves de l'ENA, une formation approfondie à l'intelligence économique, numérique et juridique (la compétition des normes étant un champ de bataille à part entière), la connaissance de notre tissu économique, en particulier industriel et agricole, l'immersion dans des stages exclusivement ouvriers (et surtout pas dans des états-majors d'entreprises du CAC), l'approfondissement des langues étrangères. D'une manière ou d'une autre, il faut casser le technicisme, le dogmatisme libéral et l'universalisme déterritorialisé qui imprègnent trop souvent la haute administration, et de manière générale les élites.

Enfin le président de la République a indiqué souhaiter la suppression des grands corps. Si telle est bien son ambition, alors le modèle de la haute fonction publique britannique, qui forme un grand corps interministériel rattaché aux services du Premier ministre, est sûrement le plus pertinent. Elle consisterait à créer une haute fonction publique d'emploi où les carrières se feraient largement en fonction des aptitudes et des compétences. C'est ainsi que l'équivalent de l'ENA britannique (nommée «fast track»), à laquelle on accède par un concours, débouche sur une l'inscription sur liste d'aptitude,

chaque élève fonctionnaire devant ensuite se faire recruter par le ministère qu'il souhaite rejoindre. C'est une piste à étudier sérieusement, car elle permet de combiner à la fois le respect des vocations et la logique de recrutement par les compétences, chaque élève devant étoffer son CV par les stages et études appropriées dans le domaine qui l'intéresse.

Elle implique toutefois de doter les administrations de processus de recrutement professionnalisés et entourés de toutes les garanties de neutralité politique. En tout cas, l'intégration directe en sortie d'école, pour les élèves parfois très jeunes et sans expérience administrative préalable, de corps supérieurs de contrôle, comme l'inspection générale des finances, la Cour des comptes, l'inspection générale de l'administration, l'inspection générale des affaires sociales, ou encore les fonctions de juge suprême (Conseil d'État) est une anomalie, et participe du maintien d'un système de charges à vie digne de l'Ancien régime.

**Il faut souhaiter enfin que l'ENA conserve son nom, l'École nationale d'administration, car telle est sa vocation...**

Il faut souhaiter enfin que l'ENA conserve son nom, l'École nationale d'administration, car telle est sa vocation, que toute réforme devrait s'attacher à approfondir: donner à l'État des serviteurs de haut niveau, dotés du sens de l'État, imprégnés de l'intérêt général, et profondément amoureux de leur pays comme le sont les véritables universalistes.

---

Pierre-Henri d'Argenson

---

**Document 6**

## «La discrimination positive à l'entrée de l'ENA et de l'X: un contresens total»



(1) > [Vox \(http://premium.lefigaro.fr/vox\)](http://premium.lefigaro.fr/vox)

> [Vox Société \(http://premium.lefigaro.fr/vox/societe\)](http://premium.lefigaro.fr/vox/societe)

---

Par [Arnaud Teyssier \(#figp-author\)](#)

Mis à jour le 11/06/2019 à 18h39 | Publié le 11/06/2019 à 18h39

---

TRIBUNE - Éminente personnalité à la croisée du monde intellectuel et de la haute fonction publique, Arnaud Teyssier\* explique les raisons de sa très vive opposition à la création d'une discrimination positive à l'entrée de l'ENA, comme de Polytechnique et des autres grandes écoles publiques.

L'annonce faite récemment par le président de la République d'une

«suppression» de l'ENA, qui prendra peut-être la forme d'une transformation plus globale des grandes écoles de service public, a fait resurgir une question lancinante dans le débat public français: la discrimination positive.

» **LIRE AUSSI - Arnaud Teyssier: «Non, il ne faut pas supprimer l'ENA»**  
(<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/arnaud-teyssier-non-il-ne-faut-pas-supprimer-l-ena-20190417>)

Comme souvent - c'est également le cas avec **le «spoils system» (système des dépouilles)** (<http://www.lefigaro.fr/vox/politique/2017/05/11/31001-20170511ARTFIG00326-bertille-bayart-le-spoil-system-pour-quoi-faire.php>) -, nous importons, dans une certaine confusion, des concepts ou des idées empruntés pour l'essentiel à la société américaine, mais qui, là-bas, ont une signification précise et s'inscrivent dans une culture différente.

Techniquement, que signifie la discrimination positive? Un universitaire, Baptiste Villenave dans la revue *Vie sociale*(2006/3), la définissait fort bien: «Il s'agit d'instituer des inégalités pour promouvoir l'égalité, en accordant à certains un traitement préférentiel. On espère de la sorte rétablir une égalité des chances compromise par deux phénomènes: la généralisation ou la persistance de pratiques racistes ou sexistes d'une part, une accentuation des inégalités socio-économiques d'autre part.»

Cet auteur ajoutait que la mise en œuvre des politiques de discrimination positive obéit en réalité à deux logiques très différentes: s'il s'agit de réduire des pratiques racistes ou sexistes, il faudra définir une «population cible» à partir de «traits innés et indélébiles, appartenant à l'identité de l'individu (le sexe et la race aux États-Unis, le sexe et l'origine étrangère en France)»; en revanche, s'il s'agit de résorber des inégalités plus matérielles, «la définition des bénéficiaires passera par le critère de leur situation socio-économique». En France, nous confondons les deux approches.

Il y a cinquante ans, la crise étudiante de Mai 68 n'avait pas suscité ce débat sur la discrimination positive - c'était un peu tôt -, mais avait déjà posé brutalement la question des inégalités car elle correspondait à un bouleversement de grande ampleur: l'explosion démographique de la génération d'après-guerre en âge de poursuivre des études supérieures, qui allait de pair avec un désir général d'ascension sociale par l'université. Il s'agissait d'un phénomène de masse que de Gaulle, dans ses *Mémoires*

*d'espoir*, qualifiera de «gestation énorme».

» **LIRE AUSSI - Patrick Gérard: «Non, les élèves de l'ENA ne sont ni cooptés, ni coupés des réalités, ni détestés à l'étranger!»**

(<http://www.lefigaro.fr/voix/societe/patrick-gerard-non-les-eleves-de-l-ena-ne-sont-ni-cooptes-ni-coupees-des-realites-ni-detestes-a-l-etranger-20190423>)

À l'époque, le débat est déjà sous l'emprise du livre de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *Les Héritiers*(1964), dont le propos de départ est si banal et évident qu'il est en lui-même difficilement réfutable - les jeunes gens des familles aisées ont plus de chance de faire et de réussir des études supérieures que ceux qui sont issus de milieux populaires ou défavorisés -, mais dont les prolongements sont contestés vigoureusement à l'époque: selon Bourdieu, loin de porter remède aux inégalités, le système méritocratique républicain les entretiendrait sous le paravent du système du concours, qui ne serait en réalité qu'un mode plus subtil et plus élaboré de reproduction sociale dans la mesure où il conforte les modes de transmission traditionnels.

La pensée bourdieusienne n'a cessé, depuis, d'exercer son empire - notamment au sujet de l'ENA, devenue le parangon de tous les vices attribués aux grandes écoles: parce que cette école est la plus visible, en raison de sa proximité inévitable avec les sphères du pouvoir ; et parce qu'elle est la source principale de recrutement de ces fameux grands corps de l'État qui ne cessent de défrayer une chronique toute parisienne.

Mais aujourd'hui, la société française est confrontée à une autre «gestation énorme», qui vient singulièrement compliquer le vieux débat de 68 et qui n'est autre que «l'intégration». La société française a évidemment beaucoup changé depuis trente ans, sous l'effet d'une immigration importante qui est devenue d'ailleurs - comment pourrait-il en être autrement? - un objet fort encombrant du débat politique.

---

**La crise est majeure, et l'exigence démocratique  
qui s'impose à nous est à sa mesure.**

---

Les inégalités socio-économiques traditionnelles, qui recoupent cette réalité sans la résumer totalement, n'ont pas disparu pour autant - elles se sont même aggravées sous l'effet de la «fracture territoriale» et d'un phénomène désormais bien connu et fort bien identifié par le concept de France périphérique. La crise est donc majeure, et l'exigence démocratique qui s'impose à nous est à sa mesure.

Cette crise trouve ses racines dès l'école primaire, puis le collège, pour s'emparer ensuite de la chaîne tout entière. Pensons à la fuite systématique vers l'enseignement privé de nombreuses familles - même modestes -, dans le sentiment général que l'enseignement public est ici ou là livré à l'abandon.

On a cru régler le problème selon la méthode éprouvée jadis par l'excellent Edgar Faure et poursuivie avec constance depuis: on rend les armes intellectuellement, on adopte plus ou moins ouvertement le raisonnement à la Bourdieu, on gomme progressivement toutes les formes de sélection possibles jusqu'à faire du baccalauréat le symbole d'une méritocratie qui a renoncé au mérite... mais arrivé au point terminal qui est l'enseignement supérieur, on retombe sur le même problème, mille fois aggravé par la poursuite des «gestations énormes». Les grandes écoles, symboles du concours et de l'excellence française, sont donc plus que jamais désignées comme les responsables - donc la solution - d'une question qu'on s'est refusé à traiter en amont et dont l'État, étranglé budgétairement, se défait de plus en plus.

**La discrimination positive est possible en France au prix d'une entorse caractérisée au principe du concours, et Sciences Po, le vent en poupe, devient le modèle partout cité, relayé, soutenu.**

C'est ici qu'intervient, au début des années 2000, la très habile démarche de Richard Descoings à Sciences Po - une institution qui souffrait tout particulièrement de son image supposée bourgeoise et parisienne: dénonçant

dans la presse «la panne de l'ascenseur social», il fait le pari d'intégrer des jeunes issus d'établissements des zones d'éducation prioritaire (ZEP) par une procédure de sélection dérogatoire au concours, tout en maintenant, en parallèle, un système traditionnel coûteux et élitiste. Depuis, il est admis que la discrimination positive est possible en France au prix d'une entorse caractérisée au principe du concours, et Sciences Po, le vent en poupe, devient le modèle partout cité, relayé, soutenu.

L'ENA en revanche, qui, quelle que soit la majorité politique, ne s'est jamais vu accorder par l'État les mêmes moyens ni la même licence universelle, a fait le choix d'une politique d'égalité des chances moins bruyante, plus conforme au modèle républicain classique en créant sa classe préparatoire intégrée, qui permet, avec un succès croissant, de préparer aux grands concours administratifs des étudiants issus de milieux défavorisés.

Mais le système Sciences Po des «conventions ZEP (baptisé conventions d'éducation prioritaire, CEP), en marge de la filière d'examen classique, rencontre tragiquement ses limites... Selon un constat récent (2017) fait par l'IEP lui-même, 40 % des élèves admis via les CEP sont issus de familles «catégories sociales supérieures» - contre 17 % en 2001. Les parents de ces élèves, très à l'aise dans cet univers de sigles, ont donc inscrit leurs enfants dans un lycée de réseau d'éducation prioritaire quand celui-ci a passé une convention avec Sciences Po.

**Une fois le système du concours contourné et le système du recrutement « sur dossier » consacré, le principe d'équité prend l'eau.**

La vérité est qu'une fois le système du concours contourné et le système du recrutement «sur dossier» consacré, le principe d'équité prend l'eau. Aussi doit-on revenir à l'idée, inévitable, que les inégalités et les discriminations, réelles ou supposées, ne peuvent se traiter vraiment qu'en amont du système, mais avec les moyens nécessaires et une lucidité implacable. Affaiblissez le concours, et la sélection par le milieu ou par l'argent, si difficile

par nature à combattre, s'imposera chaque jour davantage.

Or nous empruntons une voie qui cumule les défauts de tous les systèmes: un peu de concours et de méritocratie républicaine - de moins en moins ; un peu de «recrutement sur dossier» et de discrimination positive - de plus en plus. Et en définitive un système qui dysfonctionne pour le plus grand profit de ceux qui, par leur position sociale ou simplement leur milieu professionnel, auront toujours les moyens et les réseaux pour se faufiler dans le grand désordre et pour tirer profit des effets de mode discutables comme l'importance aujourd'hui accordée aux activités extra-scolaires des candidats, facteur d'arbitraire.

Dans ce contexte, les grandes écoles publiques - ENA en tête - forment plus que jamais une cible de choix. Car voici une autre rengaine qui resurgit: celle des épreuves qui présenteraient par nature un caractère discriminatoire. Au premier rang des accusés: la culture générale. Dans les écoles publiques - les plus directement concernées -, le concours d'entrée comporte généralement une épreuve écrite qui n'a rien de littéraire, mais a pour objet d'évaluer la capacité d'analyser et de comprendre les grands phénomènes contemporains à l'aide de connaissances, de références, de concepts que le candidat tire à la fois de ses acquis personnels et de la formation spécifique qui lui a été délivrée pendant sa préparation. On estime qu'un candidat destiné aux carrières de la haute fonction publique doit avoir quelques références de fond pour comprendre - par exemple - les enjeux actuels de la laïcité et disposer des techniques élémentaires pour en faire l'analyse. Ce n'est pas un exercice de brio littéraire ou érudit, mais un travail demandant à tous - même à ceux que l'on croirait les mieux préparés par leur milieu d'origine - un effort d'application considérable, et la capacité à porter un regard analytique et critique sur les questions d'actualité.

Or l'administration a un besoin impérieux de ces qualités-là, qui s'enseignent et sont accessibles à tous avec le soutien adéquat: «La véritable école du commandement est la culture générale», écrivait exactement dans cet esprit le colonel de Gaulle en 1934... Vieillesse nostalgique? Cette phrase a été placée par le sociologue des organisations, spécialiste du management, François Dupuy, en exergue de son livre récent *La Faillite de la pensée managériale* (qui a pour merveilleux sous-titre «Lost in management»). Tous ceux qui sont chargés de réfléchir aujourd'hui, dans la confusion générale des slogans

politiques et des effets d'annonce, aux questions de réforme des grandes écoles devraient lire ce livre, qui rappelle que «l'évidence n'est pas toujours évidente.» François Dupuy démonte avec humour les «affirmations vagues» et le «verbiage mou» qui «flottent dans le cloud managérial», nourrissent des «décisions paresseuses», provoquent confusion et démobilitation, au détriment du «sens commun» que seule favorise justement une certaine culture générale.

**Les écoles doivent être  
ouvertes le plus  
largement possible,  
mais elles doivent aussi,  
pour la défense de  
l'intérêt général et le  
service du citoyen,  
continuer de garantir  
une irréprochable  
excellence.**

Au lieu d'admirer béatement le modèle managérial de l'entreprise, plus contrasté qu'on ne le rêve dans l'administration, il est temps de quitter le pays du «verbiage mou» et des trompeuses évidences pour ressaisir la substance même de «la grande promesse» faite au Tiers État il y a plus de deux siècles. La discrimination positive, surtout telle que nous l'entendons à la française, les quotas qu'on pourrait imaginer ici ou là, pour l'accès à tel ou tel corps, les voies d'accès dérogatoires, toutes ces cotes mal taillées ne sont qu'un vaste alibi pour l'inaction: mais un alibi avantageux pour les privilégiés et destructeur pour

ceux qui n'ont plus que l'académisme - autrement dit les connaissances et l'effort personnel - pour se défendre.

«Les grandes écoles doivent ressembler à la société»: ce mot d'ordre est bien paradoxal. Que dire, à cet égard, des partis et des majorités politiques d'hier et d'aujourd'hui... Les écoles doivent être ouvertes le plus largement possible, mais elles doivent aussi, pour la défense de l'intérêt général et le service du citoyen, continuer de garantir une irréprochable excellence. L'académisme est parfois la seule protection du faible, qui a, lui aussi, droit à l'excellence, loin de toute forme de ghettoïsation.

Sous la Révolution, Sieyès avait eu une très belle formule pour définir ce que

nous appelons aujourd'hui l'égalité des chances: il avait parlé de «l'égalité d'espérance». Une telle ambition ne peut s'accomplir qu'au prix d'un grand effort collectif, lui-même nourri par un grand souci d'honnêteté intellectuelle. En récusant, selon une formule fort judicieuse de Lyautey jadis, cette vieille manie de la classe dirigeante française qui décidément se porte bien: «le mensonge des mots, le masque des grands sentiments, l'hypocrisie des déclarations théâtrales et des prises de Bastilles ouvertes.»

*\* Ancien président de l'association des anciens élèves de l'ENA. Arnaud Teyssier est l'auteur de nombreuses biographies saluées par la critique, consacrées à Richelieu, Louis-Philippe, Charles Péguy ou Lyautey. Ancien collaborateur de Philippe Séguin, à qui il a consacré un essai remarqué, «Philippe Séguin. Le Remords de la droite» (Perrin, 2017), Arnaud Teyssier vient de publier «De Gaulle, 1969. L'autre révolution» (Perrin, 2019, 380 p., 22 €).*

Cet article est publié dans l'édition du Figaro du 12/06/2019. **Accédez à sa version PDF en cliquant ici** (<http://kiosque.lefigaro.fr/le-figaro/2019-06-12>)

---

Arnaud Teyssier

---

**Document 7**

**Facts have never been more important.**

**THE CONVERSATION**

Academic rigour, journalistic flair

**La fin de l'ENA et la recomposition du système élitare français**

May 9, 2019 5.34am AEST

**Author**



**Luc Rouban**

Directeur de recherche CNRS, Sciences  
Po – USPC



Locaux de l'Ecole nationale de l'administration (ENA), dans la Commanderie Saint-Jean, à Strasbourg.  
Shutterstock

Lors de sa conférence de presse du 25 avril 2019, le président de la République a confirmé sa volonté de supprimer non seulement l'École nationale d'administration (ENA) mais également les grands corps. Il s'agit sans doute du seul véritable coup de tonnerre dans la série de ses propositions à l'issue du grand débat national.

Alors que d'autres volets de la réforme de l'État, comme la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires ou la fermeture d'hôpitaux et d'écoles, ont été écartés, tout indique donc que l'on est bien face à un changement radical du mode de formation de la haute fonction publique en France. Cela en dit long sur l'objectif politique de l'annonce.

Emmanuel Macron revient à son projet originel de 2017 visant une plus grande fluidité des carrières entre les secteurs public et privé. La suppression de l'ENA vient à point nommé également pour répondre aux « gilets jaunes ». Il s'agit de montrer que l'effort d'adaptation à la mondialisation ne sera plus réservé aux petites classes moyennes. Reste à savoir si cette décision va vraiment traumatiser les classes supérieures dont les enfants investissent de plus en plus les écoles de commerce... avant de faire l'ENA.

Cette annonce a suscité de multiples réactions et revirements dont le plus cocasse, diront les uns, le plus cynique, diront les autres, est celui de Nathalie Loiseau, ancienne directrice de l'ENA ayant toujours défendu « son » école contre toute remise en cause alors même qu'elle n'en était pas issue, se déclarant « soulagée » de sa suppression après avoir applaudi au « coup pied dans la fourmilière ». Imagine-t-on un ancien directeur de l'École parler ainsi il y a vingt ans ?

## Objectifs initiaux

Il semble donc bien que les élites politiques et sociales soient en train d'abandonner l'ENA et son modèle à son triste sort et c'est sans doute ici que l'on peut penser que ce dernier est bien scellé. L'ENA n'est plus l'expression de la modernité étatique qu'elle était à ses origines. Sa création par l'ordonnance, le 9 octobre 1945, visait à transformer le système de formation d'élites fort compromises après le désastre de 1940.

Elle s'inscrit dans un contexte très différent des années 2010, celui du passage d'un modèle rural à un modèle industriel. Rappelons-le, au sortir de la guerre, l'État reste la première force de changement social. Cette stratégie pouvait s'appuyer sur l'implantation des partis de gauche et notamment du Parti communiste français (PCF) au sein des mouvements de Résistance qui partageaient avec le gaullisme une mystique de l'État, outil d'émancipation tout autant que champ de pouvoir à contrôler.

La création de l'école fait suite à de longs débats, menés par la mission organisée à la demande du général de Gaulle et présidée par Michel Debré, et qui font émerger deux hypothèses de travail.

- La première piste consiste en un modèle de sélection professionnelle. Des fonctionnaires de tous grades et de toutes origines auraient été recrutés et formés dans un « Institut des hautes études administratives » qui les aurait préparés à des fonctions de direction fort variées – de postes en ministère à ceux de préfet ou recteur. L'idée était d'éviter une trop grande sélection sociale, et d'identifier des agents dynamiques sachant conduire des équipes. Au XIX<sup>e</sup> siècle, déjà, les fonctionnaires de rang moyen ou modeste estimaient qu'un système de concours calé sur les épreuves universitaires favoriserait l'émergence d'un « mandarinat » intouchable.

- La seconde piste était de conserver un concours de type universitaire, mode de sélection ordinaire des hauts fonctionnaires, mais de lui associer une préparation en amont afin de diversifier les parcours.

Le gouvernement provisoire, en fait Michel Debré, a finalement retenu une formule intermédiaire, celle d'une école d'application administrative dont les élèves auraient été au préalable formés aux sciences économiques et sociales. Cela exigeait de conserver l'École libre des sciences politiques créée en 1872 par Émile Boutmy.

Cependant, cette dernière était très critiquée pour avoir organisé avant-guerre la formation des futurs hauts fonctionnaires, qui passaient alors des concours spécifiques à chaque grand corps, dans le cadre d'« écuries » dirigées... par les membres des corps en question. D'où une forme de cooptation au sein de l'entre-soi de la bourgeoisie parisienne. La solution, prônée d'ailleurs par le PCF, fut de nationaliser cette école qui devint l'Institut d'études politiques de Paris.

Le second changement provenait de l'unification des concours en un seul, l'accès à l'ENA, ouvert aux femmes comme aux hommes, se faisant soit par un concours étudiant soit par un concours interne, réservé aux fonctionnaires de tous rangs.

Les objectifs de cette nouvelle école étaient clairs : attirer des talents bien formés intellectuellement mais diversifiés sur le plan social, s'inscrire dans un vaste plan de réforme de l'enseignement supérieur, axer la formation sur la pratique administrative grâce à des stages sur le terrain, homogénéiser le milieu de la haute fonction publique et célébrer le culte du service public. Qu'en est-il aujourd'hui ?

## **Sélectivité sociale**

Le débat sur la transformation de l'ENA a commencé très tôt, dès 1964, avec les propositions de Philippe Vianney, ancien délégué à l'Assemblée consultative ou en 1965 avec celles de Pierre Mendès-France, qui insistent tous deux sur le besoin d'élargir le recrutement interne et de sélectionner les élèves de l'ENA bien plus sur les services rendus que sur les diplômes.

Toutes les études sérieuses montrent en effet que le projet initial de l'ENA est abandonné au milieu des années 1960, et que de multiples réformes apparemment techniques, comme l'abaissement de la limite d'âge pour passer le concours, ont conduit à rendre l'ENA bien plus sélective sur le plan social et professionnel.

La question de la sélection sociale à l'entrée de l'école est vite tranchée. Les données produites par l'ENA elle-même montrent que la part des élèves provenant des catégories socioprofessionnelles supérieures oscille autour de 70 % dans les années 2010, alors qu'elle est de 15 % dans la population active française. Encore faudrait-il bien distinguer le concours externe des concours professionnels (concours interne et troisième concours ouvert aux professionnels non fonctionnaires) puisque ces derniers se révèlent plus diversifiés sur le plan social.

Il est vrai que cette distribution reflète la sociologie des élèves de Sciences Po Paris, qui reste une étape presque indispensable pour la réussite au concours externe, comme la sociologie de la plupart des grandes écoles. Il est également vrai que les préparations ouvertes aux candidats de milieux défavorisés (comme les classes ZEP ouvertes à Sciences Po en 2001 ou à l'ENA en 2009) n'ont pas donné de grands résultats : 8 admis à l'ENA sur les 142 candidats ayant suivi le cursus CP'ENA entre 1999 et 2019.

Au total, on est vite renvoyé à la constitution de parcours élitaires très sélectifs créant des filtres sociaux successifs qui minent la mise en œuvre de la méritocratie républicaine. Cela étant, positionner le débat en amont est également une bonne façon de ne prendre aucune responsabilité alors même que l'ENA a toujours eu la possibilité de modifier les épreuves ou l'organisation de ses concours. La sélection scolaire globale a servi de paravent pour ne pas tirer les conclusions du modèle académique qui reste celui de l'ENA depuis ses débuts.

## Plusieurs ENA

La question de la différenciation des carrières à la sortie de l'École est bien moins connue mais encore plus significative. Car c'est là que s'affirment les contrastes sociaux entre les divers corps et que se confirme l'impact des profils scolaires.

Le classement de sortie est toujours resté l'élément intangible des multiples réformes qui ont modifié la scolarité à la marge. Or l'entrée dans les trois grands corps offerts aux 15 élèves les mieux classés (dans l'ordre de la hiérarchie sociale : l'Inspection générale des Finances, le Conseil d'État et la Cour des comptes) détermine des carrières qui s'avèrent se différencier fortement en quelques années de celles qui sont suivies par les membres de corps moins prestigieux, comme ceux du corps préfectoral ou des administrateurs civils.

L'entrée dans les grands corps ouvre des perspectives de reconversion dans le privé ou dans le réseau des entourages supérieurs (comme les cabinets de l'Élysée et de Matignon) qui ne sont pas ouvertes aux autres énarques. Et c'est là que se concentrent les élèves les plus jeunes, les plus diplômés, au parcours le plus élitaires depuis l'enseignement secondaire et aux ressources familiales et sociales les plus étendues.

C'est sur ce point que l'échec du modèle initié par Michel Debré est patent et sans doute le plus difficile à corriger : il y a plusieurs ENA dans l'ENA, ce qui fait que les procès contre l'énarchie en général ratent leur cible et finissent par laisser dans l'ombre la puissance des corporatismes. Du reste, le classement de sortie a été régulièrement dénoncé par les élèves eux-mêmes, une différence de quelques points pouvant déterminer une vie professionnelle entière sur la base d'évaluations opaques.

Le projet de supprimer les grands corps au profit de filières d'excellence fait sauter cette étape essentielle dans le fonctionnement de l'ENA. Celle-ci, devenue au fil des ans une gare de triage social, a perdu sa raison d'être.

## Mobilité entre public et privé

La sélection des hauts fonctionnaires s'inscrit désormais dans la perspective ouverte par le projet de loi sur la fonction publique en cours d'examen à l'Assemblée nationale. Cette réforme ouvre les emplois de direction à des recrutements contractuels, cassant ainsi la logique des carrières régulières menées jusqu'ici par les énarques qui pourront se voir désormais concurrencés par des candidats pouvant venir de tous les horizons y compris du secteur privé.

Mais la réforme envisage également de réduire la surface de l'État central au profit d'agences ou d'établissements publics gérés par des cadres connaissant le terrain et compétents en matière d'animation d'équipe. On retrouve ici le débat de 1944-45 et le besoin d'en revenir à une sélection professionnelle plus ouverte et donc plus diversifiée sur le plan social.

Néanmoins, et c'est là que le macronisme n'est pas le gaullisme, cette évolution doit également s'accompagner de transferts plus aisés entre le public et le privé, transferts d'organismes comme de personnels. Cette nouvelle donne ne pose pas que des questions déontologiques. Elle implique une dévalorisation sensible du statut de haut fonctionnaire transformé en « manager » plus technicien qu'intellectuel chargé de mettre en œuvre des stratégies décidées sans et au-dessus de lui. C'est bien la fin de la technocratie.

L'ENA a vécu car elle était liée au culte de l'État qui a commencé à s'effacer à partir des années 1980 lorsque les élites sociales ont commencé à redécouvrir les grandes entreprises, ont poussé leurs enfants vers les écoles de commerce et se sont servies de l'ENA comme d'un tremplin.

On remarque que cette réforme est approuvée par 58 % des 9 000 enquêtés de la vague 3 de l'enquête électorale 2019 du Cevipof, cette moyenne variant peu selon les secteurs (54 % dans la fonction publique de l'État, 53 % dans les deux autres fonctions publiques) mais sensiblement suivant le niveau de diplôme (62 % pour les titulaires du Bac au maximum contre 48 % des diplômés de grande école).

En ce sens, la disparition de l'ENA pour une future nouvelle école de la haute fonction publique, venant sans doute intégrer d'autres écoles administratives, marque une étape historique dans la banalisation de l'État en France sur le modèle couramment développé dans les autres pays européens. Elle reste la dernière étape de la recomposition en cours des élites en France.

**SOCIÉTÉ**

# **POLYTECHNIQUE Pas question de toucher au concours**

SOCIÉTÉ, FIGARO

Il est loin, le temps où Polytechnique formait exclusivement à la haute fonction publique. En 2019, pour une promotion de quelque 550 élèves, seules 75 places sont réservées aux grands corps d'État techniques (les Mines, les Ponts, l'armement et l'Insee), contre 136 il y a quarante ans. Aujourd'hui, ces petits génies des maths se dirigent pour moitié vers le monde de l'entreprise, où ils occupent des postes de décideurs. Et remboursent systématiquement, depuis la réforme de 2015, la « pantoufle\* ». À Palaiseau, l'école du plateau de Saclay compte 11 % de boursiers français. Et 22 % de filles. Ses élèves viennent à 60 % de milieux favorisés. Mais, pour l'X, pas question de toucher à son concours ultrasélectif. Un gage d'excellence et de justice. Un message que son président, Éric Labaye, en poste depuis septembre, a sans doute fait passer à la ministre lors de leur rencontre le 10 mai. Pour autant, l'école explique qu'elle travaille sa diversité. Une trentaine de places sont désormais ouvertes aux meilleurs universitaires des filières mathématique et physique. Quelque 130 étudiants étrangers composent aujourd'hui les promotions. Mais tous passent le concours. Pas de voie dérogatoire. L'X fait aussi valoir la création, en 2014, d'un pôle « diversité » : à travers des « cordées de la réussite », les « écuries d'été » ou encore « X ambassadeurs », professeurs et étudiants de l'école accompagnent des collégiens et lycéens vers les études supérieures. Et en première année, si 75 % des étudiants choisissent le traditionnel stage militaire, les autres optent pour un stage civil. Beaucoup enseignent alors dans les quartiers défavorisés. ■C. B.

\* Remboursement de la scolarité - qui est rémunérée - en cas de non-respect de l'obligation de servir pendant dix ans dans le secteur public.

**Document 9**

## Frédéric Thiriez, un premier de cordée atypique



(/) > [Actualité \(http://premium.lefigaro.fr/\)](http://premium.lefigaro.fr/)

> [Société \(http://premium.lefigaro.fr/actualite-france\)](http://premium.lefigaro.fr/actualite-france)



Par [Anne Fulda \(#figp-author\)](#)

Mis à jour le 16/05/2019 à 21h09 | Publié le 16/05/2019 à 20h00

Enarque, il a été chargé par le chef de l'État de transformer la haute fonction publique.

« Quand j'ai vu le débat sur **la suppression de l'ENA** (<https://etudiant.lefigaro.fr/article/emmanuel-macron-confirme-la-suppression-de-l-ena-2f2031a6-678b-11e9-886f-2e1105865bd6/>) monter dans l'opinion publique, j'ai rédigé une note de deux pages que j'ai envoyée à Emmanuel Macron. J'y évoquais la possibilité de créer une école de tronc commun pour les futurs hauts fonctionnaires et la nécessité de développer la diversité dans le recrutement, en restant attaché à une sélection exigeante, fondée sur le mérite. » Visiblement, la note a retenu l'attention de son destinataire. Et, le **25 avril dernier, le jour de la conférence de presse d'Emmanuel Macron** (<http://www.lefigaro.fr/politique/2019/04/25/01002-20190425LIVWWW00046-en-direct-emmanuel-macron-conference->

[presse-annonces-gilets-jaunes-ric-ena-notre-dame.php](#)), Frédéric Thiriez a ainsi appris, assis devant sa télé, que le président de la République lui confiait une mission de «transformation de la haute fonction publique».

**«Ma feuille de route, c'est de travailler sur le recrutement, la formation et la carrière de la haute fonction publique au sens large pour construire une haute fonction publique qui soit adaptée aux temps modernes»**

*Frédéric Thiriez*

Depuis, Frédéric Thiriez - qui vient d'emménager dans un bureau à Matignon et a signé sa lettre de mission mercredi - a déjà bien avancé. Bénévolement, comme il le précise. Il a commencé à rencontrer quelques-unes des 200 personnes qu'il entend consulter et a constitué la petite équipe qui travaillera avec lui. «Ma feuille de route, c'est de travailler sur le recrutement, la formation et la carrière de la haute fonction publique au sens large pour construire une haute fonction publique qui soit adaptée aux temps modernes. » Et d'expliquer: «Il ne s'agit pas seulement des corps administratifs (les énarques, directeurs territoriaux, directeurs d'hôpitaux, commissaires de police, magistrats) mais aussi des grands corps techniques de l'État qui sortent de **Polytechnique** (<https://etudiant.lefigaro.fr/article/le-concours-de-polytechnique-favorise-t-il-la-reproduction-sociale-8e17ad16-cad7-11e8-896c-7d05c73a49da/>).» Une mission qui va donc au-delà de la simple suppression de l'ENA ou des grands corps de l'État (il s'agit plutôt de supprimer «leur accès direct, à la sortie de l'ENA comme de Polytechnique»).

Pour ce faire, Thiriez entend aujourd'hui développer deux axes. Le premier consiste à établir une année «de grand brassage et de formation commune», au terme de laquelle tous les hauts fonctionnaires rejoindraient leur école d'application. «Il faut casser l'esprit de caste, de corps, mettre tout le monde ensemble afin que pendant un an - que l'on soit futur magistrat, futur commissaire de police, futur énarque ou futur directeur d'hôpital - on

apprenne les bases de ce qu'est le service public, la déontologie du fonctionnaire, et que l'on puisse faire des stages très variés.»

## Bousculer les usages

Le deuxième axe consisterait à favoriser la diversité de recrutement des hauts fonctionnaires, à l'image de ce qu'a fait Sciences Po Paris en direction des ZEP. «J'aimerais que l'on duplique cet exemple», reconnaît Thiriez. Cette deuxième direction n'est guère surprenante. Thiriez a compris, lorsqu'il était à la tête de la Ligue de football professionnel (entre 2002 et 2016), combien le ballon rond est aujourd'hui «l'un des seuls ascenseurs sociaux qui fonctionnent en France». Il s'est par ailleurs toujours préoccupé «des problèmes des quartiers», en organisant notamment, en 2015, une expédition en haute montagne avec des enfants des banlieues. «Peut-être la chose dont je suis le plus fier», lâche-t-il.

Dans le cadre de sa nouvelle mission, comme tout au long de sa vie, Frédéric Thiriez a toujours aimé bousculer les usages, décroiser. Quitte à en irriter certains. Certes, concernant l'ENA et la haute fonction publique, il sait de quoi il parle. Il est lui-même énarque (promotion André-Malraux 1977). Il ne s'en cache pas ni ne s'en glorifie. Venant d'une famille de riches industriels du textile de Lille, élevé dans des établissements d'excellence à Paris, par un père pédiatre et une mère chanteuse de variétés, il assure qu'il était un peu formaté pour ces études qu'il n'a d'ailleurs pas franchement appréciées, en dehors de son année de stage en Guyane: «À l'ENA, on n'apprend rien, on ne fait que des épreuves de classement.» Cela ne l'a pas empêché de sortir «dans la botte» et d'intégrer le Conseil d'État. Choissant déjà les chemins de traverse, il a ensuite bifurqué rapidement vers la profession d'avocat parce que «c'était un métier où il n'y a pas de limite d'âge ». C'est ainsi qu'il a intégré progressivement le milieu du football, jusqu'à prendre la tête de la Ligue de football professionnel où, lui qui est plutôt à l'origine un amateur de rugby, se distinguera notamment par ses talents de négociateur, probablement aiguisés par sa courte expérience politique.

### **» LIRE AUSSI - Grandes écoles: la tentation de la discrimination positive**

<http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/grandes-ecoles-la-tentation-de-la-discrimination-positive-20190516>

Ayant adhéré au PSU à 16 ans, et se

## Thiriez a multiplié les casquettes et les loopings, et affiche, à 66 ans, un allant et une forme de jeune homme qu'il entretient consciencieusement

définissant aujourd'hui comme un «vieux rocardien» (il a dirigé la campagne de Rocard en 1988), «Moustache», comme le surnommait Chirac, a commencé sa carrière, sous les années Mitterrand, dans les cabinets de Joseph Franceschi et Gaston Defferre, son «père spirituel». En 2017, il avait appelé à voter pour Emmanuel Macron et, il y a environ six mois, avait pris un petit déjeuner avec lui, à l'Élysée. Il

ne le cache pas: lui qui est à la ville le mari de Marie-Claire Carrère-Gée (candidate LR aux municipales à Paris) est tombé «sous le charme» du président. Et a été conquis non seulement par «son intelligence, sa capacité de travail, ça c'est acquis, mais aussi par ses qualités humaines. Je l'ai trouvé attentif, humain, empathique. Chirac et Sarkozy, avec qui je m'entendais super bien, avaient un peu ce truc-là. Ces types-là, on a envie d'être leur copain.»

Joyeux drille au langage fleuri et direct, Thiriez, qui a notamment été l'avocat de Bernard Tapie - «Un mec stupéfiant, insubmersible» -, ne ressemble en rien à la caricature que l'on fait d'ordinaire des hauts fonctionnaires. À l'image de son bureau d'avocat, tapissé d'affiches d'alpinisme et de photos souvenirs, il est haut en couleur. A son franc-parler. Et se reconnaît dans la définition que l'on fait souvent de lui d'«énarque atypique» et éclectique. De touche-à-tout qui ne tient pas en place au propre comme au figuré. Quand on le rencontre, il ne cesse de se lever pour illustrer ses propos. Pour montrer une photo, un 45-tours (celui de sa mère, Christine Fontane, qui a notamment écrit une chanson chantée par Dani, Il n'y a pas de mal à se faire du bien) ou bien l'affiche d'un spectacle dans lequel il a joué (celle de La Traviata au Théâtre des Variétés). «J'ai fait des trucs bizarroïdes», assume-t-il.

» **LIRE AUSSI - Ces énarques qui veulent supprimer leur ancienne école** ([https://etudiant.lefigaro.fr/article/ces-énarques-qui-veulent-supprimer-leur-ancienne-ecole\\_2eafd4ca-67ee-11e9-8e63-23165fe113f9/](https://etudiant.lefigaro.fr/article/ces-énarques-qui-veulent-supprimer-leur-ancienne-ecole_2eafd4ca-67ee-11e9-8e63-23165fe113f9/))

Avocat, chanteur lyrique, acteur (il a notamment joué dans Lorenzaccio),

mais aussi écrivain (il a notamment écrit un Dictionnaire amoureux de la montagne et vient d'achever un roman), ancien parachutiste, alpiniste... Tout au long de sa vie, Thiriez a multiplié les casquettes et les loopings, et affiche, à 66 ans, un allant et une forme de jeune homme qu'il entretient consciencieusement. En nageant et en faisant, dès qu'il peut, de la montagne. Comme son ami Pierre Mazeaud, avec qui il déjeune tous les deux ou trois mois. Un ami, «un frère» et une référence qui a su mêler une carrière politique, juridique et sportive, des sommets de l'Everest à la présidence du Conseil constitutionnel. Un autre premier de cordée.

**CONCOURS INTERNE ET 1<sup>ER</sup> CONCOURS RESERVE  
OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2019 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS  
DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----◀▶-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : ANGLAIS**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**SUJET**

Le sujet comporte 2 pages y compris la page de garde.

**Schools can't be substitute parents, Ofsted chief warns**

Michael Savage ; The Guardian ; Sun 2 Dec 2018

Parents must not “abdicate their responsibility” by expecting schools to solve all the major problems children face, the chief inspector for schools will warn this week.

In a robust intervention attacking the increasing burdens placed on teachers, Ofsted chief Amanda Spielman will say schools “cannot be a panacea” for all social ills and will criticise some parents for neglecting some of the “most basic of parenting tasks”, such as toilet training.

**While teachers “can play a role” in educating children about the dangers of knife crime and obesity, primary responsibility for these complex problems lies elsewhere, she will warn. When it comes to keeping to a healthy weight, she will say, “schools cannot take over the role of health professionals – and above all parents”.**

**In a speech marking the publication of her second annual Ofsted report, Spielman will say: “Our education and care services don't exist in isolation from the local areas they serve. They are and should be a central part of our communities. But being part of a community means being very clear what your responsibilities are, and what issues, however worthy, can only be tackled beyond the school, college or nursery gates.”**

**Knife crime will be singled out as one of the most recent issues to place an additional burden on schools. Spielman said the obesity crisis was also “an issue which sits largely beyond the school gates”.**

“Schools can and should teach children about the importance of healthy eating and exercise ... their PE lessons should get them out of breath. But the answer to the obesity crisis, particularly among younger children, lies in the home, and parents should not abdicate their responsibility here.”

By the start of primary school, almost a quarter of children in England are overweight or obese, and the proportion rises to more than a third by the time they leave for secondary school. However, research by Ofsted has found no pattern to suggest that, on their own, interventions at school can be linked to a direct and measurable impact on weight.

Spielman will also chastise parents who allow their children to reach school without being toilet-trained. It comes amid growing evidence of children arriving at reception unable to use a toilet. “Toilet-training is the role of parents and carers, and should not be left to schools. Only in the most extreme cases should parents be excused from this most basic of parenting tasks.”

Spielman's comments represent a blunt message to ministers keen to tackle topical issues by placing more responsibilities on schools even as they face cuts to resources in the face of austerity.

OFSTED: Office For Standards in Education

## QUESTIONS

### 1. COMPREHENSION. (6 marks : 2 marks per answer)

Answer the following questions in your own words. Write about 50 words per answer.

- a) What are the main educational issues raised in this article ?
- b) What can schools teach regarding these issues according to Amanda Spielman ?
- c) What motivated OFSTED's intervention ?

### 2. TRANSLATION. (10 marks)

Translate into French the passage in bold characters, from : « While teachers... » to : « ...the school gates. »

### 3. ESSAY. (4 marks)

Do you agree with OFSTED's recommendations ?

What are, in your opinion, the respective roles of schools and parents in a child's education ?  
(Write about 150 words)

**CONCOURS INTERNE ET 1<sup>ER</sup> CONCOURS RESERVE  
OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2019 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS  
DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**



**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : ANGLAIS**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**CORRIGE**

1. COMPREHENSION

6 points, 2 points par question : 1,5 point pour l'exactitude de la réponse, 0,5 point pour la qualité de l'anglais.

- a) This article raises several educational issues concerning children of all ages as well as teenagers linked to deviant behaviour : first, using knives to injure or even kill someone ; obesity, diet habits and sport ; and finally toilet use in the case of kindergarten pupils.
- b) Amanda Spielman argues that it is not the role of schools and teachers to educate children and teenagers in these areas. First and foremost, parents should play their role and do most of the educational job. School teaching can help reinforce the lessons learnt at home.
- c) OFSTED's intervention here was triggered by a planned governmental move aimed at burdening schools with even more responsibilities - which should be largely shared with families- as regards these three sensitive issues, while reducing the budget of education on the grounds of necessary austerity.

2. TRANSLATION

10 points, répartis selon le barème ci-dessous.

Alors même que les professeurs peuvent « jouer un rôle » dans l'éducation des enfants, s'agissant de crimes à l'arme blanche et d'obésité, la responsabilité initiale pour ces problèmes complexes ne leur incombe pas. Tel est l'avertissement qu'elle prononcera. En ce qui concerne le maintien d'un poids de forme, elle déclarera que « l'école ne peut pas endosser le rôle des professionnels de la santé – et à plus forte raison des parents. »

Dans le discours qui accompagnera la publication de son second rapport annuel pour OFSTED, Spielman dira : « Nos services d'éducation et de santé n'existent pas isolés des zones locales qu'ils desservent. Ils sont, comme ils devraient l'être, un élément central de nos communautés. Mais faire partie d'une communauté suppose savoir très clairement quelles sont ses responsabilités, et quels problèmes, si importants soient-ils, ne peuvent être réglés qu'à l'extérieur des portes de l'école, de l'université ou de la crèche.

Les crimes à l'arme blanche seront désignés comme étant l'un des problèmes les plus récents qui ont alourdi le fardeau des écoles. Spielman a déclaré que la crise de l'obésité était également « une question qui dépasse largement les limites de l'école. »

## **BAREME DE CORRECTION DE LA VERSION**

Nombre de points	Critères d'évaluation pour la compréhension du texte anglais	Critères d'évaluation pour l'expression en français
0 à 1 point	- aucune compréhension du texte. - compréhension de quelques éléments seulement.	- texte français incompréhensible. - texte français très confus avec de nombreuses fautes de syntaxe et d'orthographe.
1 à 2 points	- compréhension très superficielle - beaucoup de contresens et de faux sens.	- texte français peu clair, dont le niveau de langue laisse à désirer, et qui comporte des fautes de syntaxe et d'orthographe.
3 à 4 points	- compréhension acceptable - de rares contresens ; quelques faux sens.	- texte français correct. - peu de fautes de syntaxe et d'orthographe
4 à 5 points	- Très peu d'erreurs de compréhension. - Compréhension parfaite	- vocabulaire et structures recherchés. - aucune faute.
Total sur 5		

La compréhension du texte anglais sera notée sur 5.

L'expression en français sera notée sur 5.

Les deux notes ci-dessus seront additionnées pour produire la note finale de la version, sur 10.

### 1. ESSAY

Réponse personnelle. Les 4 points seront répartis de la façon suivante :

- Respect du sujet et des consignes : 0,5 point
- Organisation de l'essai (Introduction, arguments, conclusion) : 1 point
- Pertinence des arguments : 1,5 point
- Qualité de l'anglais (correction des structures, richesse du vocabulaire) : 1 point

**CONCOURS INTERNE ET 1<sup>ER</sup> CONCOURS RESERVE  
OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2019 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS  
DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**



**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : ESPAGNOL**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**SUJET**

Le sujet comporte 2 pages y compris la page de garde.

**Una polémica embarazosa para Nike**

*Estrellas del deporte femenino en EE UU como Allyson Felix denuncian la **rebaja** en sus contratos con la marca por su maternidad*

Poderoso, emotivo, inspirador. "Simplemente, hazlo". Pero la gloria puede ser efímera cuando el mensaje no es real y solo se busca aprovechar la cresta de la ola de un movimiento imparable para vender algo tan simple -pero lucrativo- como zapatillas de deporte. El último anuncio de Nike fue definido como una carta de amor visual para todas aquellas mujeres que **se atreven** a romper barreras. Lo narra Serena Williams y el hilo conductor es un concepto en sus diversas acepciones: "Loco, locura". "Sueña lo imposible". "Si mostramos emoción, nos llaman dramáticas", relata Williams. "Si queremos competir contra los hombres, locas. Si pretendemos igualdad de oportunidades, es que deliramos. Si peleamos por lo que es justo, estamos desquiciadas. Si nos **enfadamos**, somos unas histéricas o estamos locas".

La voz de Williams es enérgica, **recia, valerosa**. Y las imágenes aún más. Mujeres que **sudan** y dejan sangre y **lágrimas** en el camino por llegar donde desean en un mundo, como tantos otros, mayoritariamente masculino. Mujeres a las que Nike anima a no parar. Lo dice la propia Serena Williams: "Ganar 23 slams, tener un bebé y volver [a las canchas de tenis] a por más". Loco.

Loco, loco, loco. Y ahí radica el problema. En la locura de querer desarrollarse en ambos mundos, el profesional y el personal. En querer ser madre cuando se está en la cima, cuando se baten récords y ... cuando Nike te contrata para vender su marca. Y luego te penaliza si tomas una baja por maternidad. Ahí estaba la línea roja del *just do it* (simplemente, hazlo). Esa era la línea invisible que Nike tenía trazada y que acaba de ser expuesta por distintas atletas en nómina de la compañía deportiva.

La primera en denunciar lo que ella consideraba hipocresía fue Alysia Montaña, olímpica y tres veces campeona nacional en EE UU. Con ocho meses de **embarazo** se ganó el apelativo de "la corredora embarazada". Pero descubrió que su deseo de ser madre le dejó con una considerable reducción de **sueldo** por parte de la empresa que le patrocinaba y sin **baja** de maternidad. Su reacción fue explosiva y pública a través del diario *The New York Times*. El titular no podía ser más explícito: "Nike me dijo que tuviera sueños locos hasta que quise un bebé". A Montaña se sumó la también corredora olímpica Kara Goucher y más de otra docena de atletas, agentes y gente familiarizada con una industria multimillonaria que en público alaba a las mujeres por querer formar una familia pero que en los contratos privados no les garantiza un salario durante su maternidad y los meses posteriores al parto. El mismo medio editorial ha utilizado la estrella del atletismo estadounidense Allyson Felix. La única mujer en ganar seis oros olímpicos en atletismo, escribió este miércoles una tribuna en *The New York Times* en la que afirmaba que Nike le ofreció un contrato a la baja tras decidir ser madre en 2018.

[https://elpais.com/deportes/2019/05/23/actualidad/1558611884\\_769345.html](https://elpais.com/deportes/2019/05/23/actualidad/1558611884_769345.html)

**Embarazoso, sa:** *honteux, euse, gênant,e*

**Una estrella:** *une star, une vedette*

**La rebaja:** *une baisse, une réduction*

**Atreverse a:** *oser*

**Enfadarse:** *se mettre en colère*

**Valeroso,sa:** *vallant,e*

**Recio, cia:** *robuste, vigoureux, euse*

**Sudar:** *suer, transpirer*

**Las lágrimas:** *les larmes*

**El embarazo:** *la grossesse*

**El sueldo:** *le salaire*

**La baja:** *le congé de maternité*

## I. COMPRÉHENSION DE L'ÉCRIT (10 points)

1. Explique a qué hacen referencia las palabras "*Poderoso, emotivo, inspirador*". (l. 1) **(2 pts.)**
2. Diga si la afirmación siguiente es verdadera o falsa y justifique con un elemento del texto. **(1 pt)**  
Estrellas del deporte femenino en EE UU denuncian la mala calidad de los productos Nike.
3. Cite dos ejemplos que, según Serena Williams, muestran los prejuicios machistas que imperan en Nike. **(2 pts.)**
4. Copie la frase que evidencia que el camino para llegar a ser una estrella del deporte es un camino muy duro. **(2 pts.)**
5. Elige las afirmaciones correctas y justifícalas citando el texto : **(3 pts.)**
  - a. Nike disminuye los sueldos de las deportistas cuando están embarazadas.
  - b. Las deportistas que denuncian a Nike son numerosas.
  - c. La manera de actuar de Nike es hipócrita.

## II. EXPRESSION ÉCRITE (6 points)

6. En unas 12 líneas, comente el título del texto: "Una polémica embarazosa para Nike".

## III. TRADUCTION (4 points)

7. *Traduisez en espagnol la phrase suivante:*

« C'est l'un des exemples d'une industrie du sport où les règles sont encore principalement faites par et pour les hommes ».

[https://www.eurosport.fr/athletisme/athletisme-allyson-felix-critique-la-politique-post-maternite-de-nike\\_sto7285951/story.shtml](https://www.eurosport.fr/athletisme/athletisme-allyson-felix-critique-la-politique-post-maternite-de-nike_sto7285951/story.shtml)

**CONCOURS INTERNE ET 1<sup>ER</sup> CONCOURS RESERVE  
OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2019 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS  
DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----◀▶-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : ESPAGNOL**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**CORRIGE**

**Una polémica embarazosa para Nike**

**I. COMPRÉHENSION DE L'ÉCRIT (10 points)**

1. Explique a qué hacen referencia las palabras "*Poderoso, emotivo, inspirador*". (l. 1) **(2 pts.)**

Las palabras "*Poderoso, emotivo, inspirador*" hacen referencia al último anuncio de Nike.

2. Diga si la afirmación siguiente es verdadera o falsa y justifique con un elemento del texto. **(1 pt)**

Esta afirmación es falsa ya que las estrellas del deporte femenino en EE UU denuncian la rebaja en sus contratos con Nike a causa de su maternidad.

3. Cite dos ejemplos que, según Serena Williams, muestran los prejuicios machistas que imperan en Nike. **(2 pts.)**

- "Si mostramos emoción, nos llaman dramáticas"
- "Si queremos competir contra los hombres, locas.
- Si pretendemos igualdad de oportunidades, es que deliramos.
- Si peleamos por lo que es justo, estamos desquiciadas.
- Si nos enfadamos, somos unas histéricas o estamos locas". (l. 6-8)

4. Copie la frase que evidencia que el camino para llegar a ser una estrella del deporte es un camino muy duro. **(2 pts.)**

El camino para llegar a ser una estrella es muy duro puesto que podemos leer "Mujeres que sudan y dejan sangre y lágrimas en el camino por llegar donde desean..." (l. 9-10)

5. Elige las afirmaciones correctas y justifícalas citando el texto : **(3 pts.)**

**a. Nike disminuye los sueldos de las deportistas cuando están embarazadas. "...su deseo de ser madre le dejó con una considerable reducción de sueldo por parte de la empresa que le patrocinaba y sin baja de maternidad." (l. 20-21)**

**b. Las deportistas que denuncian a Nike son numerosas. Serena Williams, Alysia Montaña, "Kara Goucher y más de otra docena de atletas, agentes y gente familiarizada..." (l. 23-24)**

**c. La manera de actuar de Nike es hipócrita. "...una industria multimillonaria que en público alaba a las mujeres por querer formar una familia pero que en los contratos privados no les garantiza un salario durante su maternidad y los meses posteriores al parto." (l. 25-26)**

## II. EXPRESSION ÉCRITE (6 points)

6. En unas 12 líneas, comente el título del texto: "Una polémica embarazosa para Nike".

- En primer lugar podemos ver que hay un juego de palabras entre "una polémica embarazosa" y la situación de muchas atletas de alto nivel que pierden parte de su salario por estar embarazadas.
- Cabe destacar que la vida de una estrella del deporte internacional no es para nada fácil ya que para alcanzar la fama o la cima de su carrera hay que luchar con "sudor" y "lágrimas".
- Hay que mencionar la actitud hipócrita de Nike ya que alaba públicamente a las mujeres deportistas pero cuando se está en el ámbito privado los contratos sufren modificaciones al estar embarazada la mujer deportista.

## III. TRADUCTION (4 points)

7. Traduisez en espagnol la phrase suivante:

*«Este es uno de los ejemplos de una industria del deporte en la que las reglas siguen siendo principalmente hechas por y para los hombres».*

**CONCOURS INTERNE ET 1<sup>ER</sup> CONCOURS RESERVE  
OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2019 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS  
DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----◀▶-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : INFORMATIQUE**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**SUJET**

**Consigne : Ne pas répondre au QCM directement sur les pages du sujet.**

**Veillez reporter vos réponses : le numéro de la question + la lettre correspondant à votre choix sur la copie anonyme qui vous a été distribuée par les surveillants du concours.**

➔ **Une seule réponse par question**

Le sujet comporte 2 pages y compris la page de garde.

➔ **EXERCICE 1**

**Question 1.1**

Qu'est-ce que permet un support logiciel « follow the sun » ?

1. Traiter les problèmes aux heures ouvrées
2. Traiter les problèmes en journée
3. Traiter des problèmes H24/ 7J/7

**Question 1.2**

Lequel de ces outils est un moteur de recherche utilisé pour le recrutement ?

1. Regionjob
2. Areajob
3. Jojoba

**Question 1.3**

Lequel de ces outils n'est pas un moteur de recherche ?

1. Sohu
2. Thor
3. Yahoo

**Question 1.4**

Un nom de domaine, c'est ....

1. un portefeuille de sites internet
2. un regroupement d'adresses IP
3. un ensemble de services reliés à internet et ayant des points communs

**Question 1.5**

Le second câble sous-marin international de Nouvelle-Calédonie, passera par ....

1. Tahiti
2. Fidji
3. Samoa

**Question 1.6**

Quelle thématique ne représente pas une couche du modèle OSI ?

1. conception
2. liaison
3. présentation

### **Question 1.7**

Quel type de maintenance vous parait la plus prioritaire ?

1. réglementaire
2. corrective
3. évolutive

### **Question 1.8**

En programmation Java, le JDK désigne ...

1. Un espace d'exécution du code
2. Un environnement de compilation
3. Un ensemble d'outils destinés au développement

### **Question 1.9**

En programmation informatique, une IDE est ...

1. Un plug-in
2. Une interface entre logiciels
3. Un environnement de développement

### **Question 1.10**

Laquelle de ces mesures est issue du RGPD ?

1. recueil du consentements explicite de l'internaute
2. sécurisation des transactions financières
3. contrôle de contenus via des modérateurs

### **➔ EXERCICE 2**

La Direction de l'équipement (DE) de votre collectivité souhaite informatiser la gestion des contrôles techniques des véhicules. La DE se rapproche de la Direction informatique (DI) pour évoquer ce projet. Outre l'informatisation du processus interne de gestion du contrôle technique, il est aussi question de proposer un service en ligne (téléservice) permettant pour le citoyen, d'enregistrer le rendez-vous pour le contrôle technique de son véhicule et réaliser le paiement en ligne de la prestation. Vous êtes nommé chef de projet à la DE et vous vous rapprochez de la DI pour organiser ce projet.

### **Question 2.1**

Qu'est-ce qu'un téléservice ?

### **Question 2.2**

Quels sont les intérêts d'un téléservice pour le citoyen ?  
Quels sont les intérêts d'un téléservice pour la collectivité ?

### **Question 2.3**

En tant que Chef de projet à la DE, quelle serait votre stratégie de mise en œuvre de ce téléservice ?  
Etablissez votre réponse en évoquant les actions envisagées

### **➔ BAREME :**

Exercice 1	
Questions	Points
1	1
2	1
3	1
4	1
5	1
6	1
7	1
8	1
9	1
10	1

Exercice 2	
Questions	Points
1	2
2	4
3	4
Total Exercices 1 et 2	20

**CONCOURS INTERNE ET 1<sup>ER</sup> CONCOURS RESERVE  
OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2019 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS  
DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----<< >>-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : INFORMATIQUE**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**CORRIGE**

**Consigne : Ne pas répondre au QCM directement sur les pages du sujet.**

**Veillez reporter vos réponses : le numéro de la question + la lettre correspondant à votre choix sur la copie anonyme qui vous a été distribuée par les surveillants du concours.**

➔ **Une seule réponse par question**

➔ **EXERCICE 1**

**Question 1.1**

Qu'est-ce que permet un support logiciel « follow the sun » ?

1. Traiter les problèmes aux heures ouvrées
2. Traiter les problèmes en journée
3. Traiter des problèmes H24/ 7J/7

**Question 1.2**

Lequel de ces outils est un moteur de recherche utilisé pour le recrutement ?

1. Regionjob
2. Areajob
3. Jojoba

**Question 1.3**

Lequel de ces outils n'est pas un moteur de recherche ?

1. Sohu
2. Thor
3. Yahoo

**Question 1.4**

Un nom de domaine, c'est ....

1. un portefeuille de sites internet
2. un regroupement d'adresses IP
3. un ensemble de services reliés à internet et ayant des points communs

**Question 1.5**

Le second câble sous-marin international de Nouvelle-Calédonie, passera par ....

1. Tahiti
2. Fidji
3. Samoa

**Question 1.6**

Quelle thématique ne représente pas une couche du modèle OSI ?

1. conception
2. liaison
3. présentation

### **Question 1.7**

Quel type de maintenance vous paraît la plus prioritaire ?

1. réglementaire
2. corrective
3. évolutive

### **Question 1.8**

En programmation Java, le JDK désigne ...

1. Un espace d'exécution du code
2. Un environnement de compilation
3. Un ensemble d'outils destinés au développement

### **Question 1.9**

En programmation informatique, une IDE est ...

1. Un plug-in
2. Une interface entre logiciels
3. Un environnement de développement

### **Question 1.10**

Laquelle de ces mesures est issue du RGPD ?

1. recueil du consentement explicite de l'internaute
2. sécurisation des transactions financières
3. contrôle de contenus via des modérateurs

## **➔ EXERCICE 2**

La Direction de l'équipement (DE) de votre collectivité souhaite informatiser la gestion des contrôles techniques des véhicules. La DE se rapproche de la Direction informatique (DI) pour évoquer ce projet. Outre l'informatisation du processus interne de gestion du contrôle technique, il est aussi question de proposer un service en ligne (téléservice) permettant pour le citoyen, d'enregistrer le rendez-vous pour le contrôle technique de son véhicule et réaliser le paiement en ligne de la prestation. Vous êtes nommé chef de projet à la DE et vous vous rapprochez de la DI pour organiser ce projet.

### **Question 2.1**

Qu'est-ce qu'un téléservice ?

Un téléservice est un système permettant aux usagers de procéder par voie électronique à des démarches ou formalités administratives.

### **Question 2.2**

Quels sont les intérêts d'un téléservice pour le citoyen ?

Quels sont les intérêts d'un téléservice pour la collectivité ?

Intérêts pour le citoyen :

- pas de déplacement physique au guichet
- service disponible sur des plages horaires plus importantes
- traçabilité de la démarche

Intérêts pour la collectivité :

- moins d'administrés au guichet
- amélioration de la disponibilité du service
- amélioration de l'image de la collectivité
- repositionnement de ressources humaines anciennement au guichet sur d'autres activités

### **Question 2.3**

En tant que Chef de projet à la DE, quelle serait votre stratégie de mise en œuvre de ce téléservice ?

Etablissez votre réponse en évoquant les actions envisagées

Actions envisagées :

- révision du processus de gestion des rendez-vous
- spécification du besoin
- atelier avec la DI sur l'ergonomie, la charte graphique du téléservice (faciliter l'expérience utilisateur)
- qualification du téléservice développé par la DI
- plan de communication interne et grand public (pour le citoyen)
- plan de formation interne (nouvelle procédure de gestion des rendez-vous)

➔ **BAREME :**

Exercice 1	
Questions	Points
1	1
2	1
3	1
4	1
5	1
6	1
7	1
8	1
9	1
10	1
Exercice 2	
Questions	Points
1	2
2	4
3	4
<b>Total :</b>	<b>20</b>

**CONCOURS INTERNE ET 1<sup>ER</sup> CONCOURS RESERVE  
OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2019 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS  
DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----«»-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : LANGUE KANAK (A'JIË)**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**SUJET**

Ce sujet comporte 2 pages y compris la page de garde.

**Oûguk, pwêê nu ka kôfu : Virhenô**

Tèi pâfâ nédaa ka baayé é nââ pâfâ oyafi yè pâ gè mâ murua xé-fé. Géré böfi da tânéxâi böfi tâvinénâ waa kââ-ré yè pwa yè-fé. Böfi, pâfâ nu kôfu-ré wè céfé vigâfâ vè bèféé. Pâfâ béâfi xé-fé wè céfé tō pâfâ pèci ka môfu vèki-fé. Céfé böfi cèi pâfâ vitâwai ka wii na kaavè, aè céfé da tō bègâfâ rō ki yè waa. Böfi céfé tâwai ka pôfō kââ. Pâfâ vitèvé xé-fé wè na mi xè pwafa pâfâ «béâfi» xé-fé. Böfi pâfâ gowé kâmō na pè cêrhō-fé na ki céfé waa pâfâ vi èrēwaa yè pâfâ oyafi-ré, pâfâ pè a'cèi i pâfâ oyafi-ré...

Aè kaafu kâmō bwè cufu javirū vèfi wi-a pwêê nu kôfu-ré wè gèò bèféé, cufu böfi èrēwaa yè êfê : «Oûguk gè vi na wè ?». Cufu böfi cêrhō waa pè a'cèi xi-e êfê : «gō yè waa tōrhūû pâfâ wakè nyâ ». Yé böfi èrēwaa yè êfê na vi na wè, cufu böfi da tânéxâi êfê na a'cèi yè-fu, ūfū ki a'cèi rha gowé kâmō.

Ké vi xè pâfâ népanōfō na pwafa böfi népanōfō, aè ké da tō vèfi-fé ka mwââ mâ ké da tō cémè vèfi rha népanōfō, aè kōré na cōō rha vitânéwèi ka dō kââ rō gwâ-é rha oyafi. (...) Böfi na ki gè vi xè rha népanōfō na dèxâ népanōfō, böfi ké vitèé xè népanōfō-ré na dèxâ népanōfō na dō rha kââ ka yaané vèki Oûguk. Na böfi dè yâwi-e rō xi-e tēē. Na böfi a'pâgūfū ké bwêépè té yâwi néwâ-ê... Na böfi nââ vitânéxâi xi-e yè jaè mâ jaè yè méafi-e rō pwafa pâfâ kâmō wi ? Na böfi pèii na wênênâ xi-e, na böfi da târâdâ, na böfi dō yèri ko xi-e. Böfi, tō ki tō rhaï xi-e mâ bwêépè xi-e na böfi wè öcoé rōi. Böfi ké vi wèipi rai môfu na tō rha pè ya i pâfâ kâmō ka yōfa.

Aè môfu wè na dō e mâ kââ ré wè ò cowa na kâvètōvâ ka ré yè pwa. Böfi ké a'pâgūfū ki môfu rhaï ré nédaa né oyafi-i na da wii rhaï na pâfâ kââ ka yaané rōi. Na tō rha vi kâvètōvâ môfu xé-ré cèki géré vi gâfâ na ki géré wè tō rha kâmō. Böfi tō bwèiapâ xinâ ka cïi-e ré vi na böfi névâ wè rha kââ ka dō kââ, na e ki géré kâvètōvâ ki yè vi rai-ré rō ékafaé népanōfō mâ ki yè môfu rhaï xé-ré. Böfi tèi nédaa ré na wè kâmō, Oûguk na böfi vi rai népanōfō xi-e tèi ka pôfō nédō cèki vi na Lavârââyi. Böfi ka baayé, wè na vi rai bwè xi-e mâ pâfâ pèlè-é tèi kaafu nédō. Böfi tèi duō nédō-ré, na tâwai e ké môfu rhaï xi-e tō névâ-ré na da pôfō na vijanâ rōi. Aè na dè môfō. A' tèi pè kaafu ké vi rai-fu na tō vè mwââ a'ō. Na mwââ kani nédō. Böfi rèi pâfâ nédaa né vi tō rhaï xi-e, na mâ êfê yè tâyè êfê : « Na e wè é kâvètōvâ ké yè môfu xi-nyâ rhaï ré nédaa né oyafi nyâ !»

Na böfi a' tèi bwè xi-e mâ pâfâ pèlè-é ké vi na ka tō mwââ-i rai pâfâ kefe-é, vèki ké vi na Lavârââyi karifi nédō. Böfi duawè-a wè cufu tōmâ vè môfō yè vicōō ka dövō xi-fu. Aè géré da êfê na e ki yè tōrhūû môfu rō rha ékafaé ka e ?

Ka mi xè rha pèci i Tai Waheo, *Oûguk, néé pwêê nu yafi ka kôfu,*

Numéa, ADCK-CCT, p.99-100.

**PUGÈWÈ PÂRÂ KAA YU (8 na ki e)**

1. Pugèwè kââ-ré yu rō pèci a' rō mēfê a' pwâgaŋa mi xè «Aè mōfu wè na dō e mâ kââ ré wê ö cowa na kâvètövâ ka ré yè pwa. » pwa rō «Aè gèré da êfê na e ki yè törhûû mōfu rō rha ékaŋaé ka e ? »

**KI RHÎÂGÛRÛ XE-VE : A'CËI RÖ MÊRÊ A' A'JIË (4 na ki e)**

2. Jië ré waa cèki Oûguk ki pâfî ki orua xi-e rai ké tö rhaŋi ? (2 na ki e)
3. Na tâi ké tânéxâi Oûguk yè pâfâ vicöö ka pôfô ré na mōfu ? (2 na ki e).

**KÉ TÖRHÛÛ XE-VE : A'CËI RÖ MÊRÊ A' A'JIË (8 na ki e)**

4. Tö ké törhûû-i, jië na pâfâ kââ ré pwa yè rha oyaŋi ré cuŋu da tö vèrhaaxâ tēë na pevaa mâ nyanya xi-e ?

**CONCOURS INTERNE ET 1<sup>ER</sup> CONCOURS RESERVE  
OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2019 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS  
DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----«»-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : LANGUE KANAK (A'JIË)**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**CORRIGE**

**Oûguk, pwêê nu ka kôfu : Virhenô**

**PUGÈWÈ PÂRÂ KAA YU (8 na ki e)**

1. Pugèwè kââ-ré yu rō pèci a' rō mēfê a' pwâgaŋa mi xè «Aè mōfu wè na dō e mâ kââ ré wè ò cowa na kâvétövâ ka ré yè pwa. » pwa rō «Aè gèré da êfê na e ki yè tōrhûû mōfu rō rha ékaŋaé ka e ? »

*Mais la vie est bien faite et le passé prépare l'avenir. Apprendre à vivre seul étant enfant n'a pas que les inconvénients. C'est une préparation à la vie d'adulte. Dans ce monde moderne où la mobilité est nécessaire, il faut être préparé à la séparation familiale et à la vie solitaire. Adulte, Oûguk dut ainsi quitter sa famille à plusieurs reprises pour des séjours en France. Une première fois, il se sépara de sa femme et de ses enfants pendant deux ans. Durant ces deux années, il connut bien sûr des moments de solitude dans un pays où les échanges étaient rarissimes. Mais il tint bon. La deuxième séparation fut plus longue encore. Elle dura cinq années. Les jours de solitude, il se disait toujours : « Heureusement que j'ai été préparé à vivre tout seul depuis tout petit ! »*

*Puis ce fut au tour de sa femme et de ses enfants de partir loin des leurs, pour un séjour en métropole de trois ans. Le couple résista à cette nouvelle séparation. Ne dit-on pas que la vie doit être vue du bon côté ?*

**KI RHÎÂGÛRÛ XE-VE : A'CËI RÔ MÊRÊ A' A'JIË (4 na ki e)**

2. Jië ré waa cèki Oûguk ki pâfi ki orua xi-e rai ké tō rhaŋi ? (2 na ki e)

*Pâfâ kétôné wânii ké tō rhaŋi xi-e ré nédaa né oyafi i Oûguk na waa ké kâvétövâ ki yè mōfu xi-e rhaŋi.*

3. Na tâi ké tânéxâi Oûguk yè pâfâ vicöö ka pôfô ré na mōfu ? (2 na ki e).

*Vèki ké waatōrhûû-é mâ ki da pètôï xi-e, na bōfi tō rhaŋi na Oûguk, na bōfi dé yâwi xi-e rōï xi-e tēē, na bōfi a'pâgūrû ké tōxafa bwêêpê xi-e mâ ké mōfu rhaŋi. Na bōfi pèï na wêênênâ xi-e, na bōfi da târâdâ, na bōfi dō yèri ko xi-e. Aè tō kaviga-ré, ké tō rhaŋi xi-e wè na wé tō rha mōfō mâ na pètôï xi-e ki yè tō rha kâmō mâ ké gaamēē.*

## **KÉ TÖRHÛÛ XE-VE : A' CËI RÖ MÊRÊ A' A'JIË (8 na ki e)**

Sur ces questions de réflexion, le correcteur n'attend pas une réponse exacte mais évaluera la maîtrise de la langue utilisée et la construction cohérente de l'argumentation du candidat.

4. Tö ké törhûû-i, jië na pâfâ kââ ré pwa yè rha oyañi ré cuñu da tö vèrhaaxâ tää na pevaa mâ nyanya xi-e ?

*Na ki céfé tö rhañi na pâfâ oyañi na böñi waa cèki céfé gaamää. Céfé a'pâgũũ pâfâ vitâwai ka göñodiwi i pâfâ murua mâ gè ré é nââ-fé rö pwañ-a-fé, céfé a'pâgũũ pâfâ vitâwai ka dö kââ, a'pâgũũ ka pôfô kââ. Na ki vi a'pâgũũ xi pâfâ pâikau na pèi-fé na ké céfé gaamää bèfée rö ékafaé nô mâ ké viwii pâfâ kââ ka yañi, na da pôfô na ké tâwai xé-fé möñu.*

**CONCOURS INTERNE ET 1<sup>ER</sup> CONCOURS RESERVE  
OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2019 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS  
DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----«»-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : LANGUE KANAK (DREHU)**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**SUJET**

Ce sujet comporte 2 pages y compris la page de garde.

***Oûguk, neköi wene makanu***

Ngöne la itre ijine hnapan, kola hetrone la nekönatr, e co palakö hnei itre qaaqa hmunë. Hna nue xe ci hnene la itre keme me thin. Celëhi, matre canga macaje la itre wene makanu. Kola xomeceitunëne la itre qaaqa hmunë me itre hnë e itus, ka mele me enij. Angatre a kapa la itre ini ka juihnin, ngo coco palakö troa melën. Angatre a ithanata tune la itre qatr, nge kola sesëkötre la itre xa atr, e kola drei angatre e sa la itre hnying, a ka maca catre angatr...

Maine lue föe a ixelë memine lai wene makanu ka canga macaj, nyidro lai a hnyingë nyëne ka hape : « Eö a tro ië *Oûguk* ? ». Nyidro lai a sesëkötre la aqane sa ka hape : « Eni a tro, troa kuca la itre hnëqang. » Tha mekune kö nyidro, tro nekönatre a sa tun, ceitu me ketre ka tru.

Maine hna mele thene la ketre lapa, thupene lai ketre, a tha cili huti kö; ke ketre ewekë tha ka loi kö kowe la nekönatr. Kola nue la ketre lapa kowe la ketre nge thupene lai ketre lapa hmaca, e cili tha cilehuti kö la aqane lapa, matre tëtë hi la trepene mele kowe la nekönatr. Tro angeice lai a xou troa ithanata me itre xa atr, me lapa fë la itre ewekë ka ngazo koi angeice kö. Tro angeice a amë la mejiune i angeice koi drei ? Tro nyëne a qalë drei? Tha nyipi loi hmaca kö la mel, pëhë mejiune me trengecat. Hetrenyi hë la mele cas, kola mejiune koi angeice hmekuje nge pë ju hë.

Ngo ka hetre trepene la mel, kola hnëkëne la nekönatre troa tru. Kola ini angeice troa mele cas, matre hnëkë angeice troa xomi hnëqa e tru hë. Ame ngöne la hnedrai enehila, pëkö götrane ka cili hut, hawe loi e troa hnëkëne la nekönatr, matre atreine ketre waiewekë cas. Thupëtresiji hë *Oûguk*, nyimu ijine hnei angeice hna tro trije la lapa i angeic, a tro Faras. Ame la tro hnapan, ke hna tro trije la föe me ha nekönatre koi lue macatre. Jole catre koi *Oûguk*, angeice ngöne la ketre nöje ka methinëne la trenyiwa. Ngo hune pi kö angeic. Ame la hnaaluene tro, ke koi tripi la o macatre, akötre koi angeice e itre xa ijine ngo öni angeic : « Manathithi ni, ke ase hë hnëkë ni ekö. »

Thupene lai, hnei föe me ha nekönatre hna trocas, a tro koihë koi köni macatre. Ngo, casi palahi angatr, tune la hnaewekë celë : loi e troa kapa la mel, ceitune me ketre ahnahna.

Trengekë hna xome qa ngöne la itusi Tai Waheo, *Oûguk, le petit coco vert*,  
*Nouméa, ADCK-CCT, 2008, p.99-100.*

**TROA UJËNE KOI QENE WIWI (8 paen)**

1. Troa ujëne koi qene wiwi qa ngöne : « Ngo ka hetre trepene la mel, kola hnëkëne la nekönatre troa tru » uti hë « loi e troa kapa la mele ceitune me ketre ahnahna.

**AQANE TROTROHNIN : Troa sa qene drehun (4 paen)**

2. Nemene la ewekë, ka xatua *Oûguk*, matre atreine angeice ketre mele cas ? (2 paen).
3. Hnei *Oûguk* hna melëne tune ka, la itre ijine angeice a isa lapa maine tro trije la fõe me ha nekö i angeic ? (2 paen).

**AQANE WAIEWEKË ME HNA ATRE : Troa sa qene drehun (8 paen)**

4. Ame kowe la ka cinyihan, nemene la itre ethane la troa ananyine la itre nekönatre ka co qa thene la itre keme me thin ?

**CONCOURS INTERNE ET 1<sup>ER</sup> CONCOURS RESERVE  
OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2019 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS  
DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----«»-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : LANGUE KANAK (DREHU)**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**CORRIGE**

***Oûguk, neköi wene makanu***

**TROA UJÈNE KOI QENE WIWI (8 paen)**

1. Troa ujène koi qene wiwi qa ngöne : « Ngo ka hetre trepene la mel, kola hnèkène la nekönatre troa tru » uti hë « loi e troa kapa la mele ceitune me ketre ahnahna.

*Mais la vie est bien faite et le passé prépare l'avenir. Apprendre à vivre seul étant enfant n'a pas que les inconvénients. C'est une préparation à la vie d'adulte. Dans ce monde moderne où la mobilité est nécessaire, il faut être préparé à la séparation familiale et à la vie solitaire. Adulte, Oûguk dut ainsi quitter sa famille à plusieurs reprises pour des séjours en France. Une première fois, il se sépara de sa femme et de ses enfants pendant deux ans. Durant ces deux années, il connut bien sûr des moments de solitude dans un pays où les échanges étaient rarissimes. Mais il tint bon. La deuxième séparation fut plus longue encore. Elle dura cinq années. Les jours de solitude, il se disait toujours : « Heureusement que j'ai été préparé à vivre tout seul depuis tout petit ! »*

*Puis ce fut au tour de sa femme et de ses enfants de partir loin des leurs, pour un séjour en métropole de trois ans. Le couple résista à cette nouvelle séparation. Ne dit-on pas que la vie doit être vue du bon côté ?*

**AQANE TROTROHNIN : Troa sa gene drehun (4 paen)**

2. Nemene la ewekë, ka xatua Oûguk, matre atreine angeice ketre mele cas ? (2 paen).

*Ame la itre ewekë kola ananyi angeice qa thene la keme me thin, ke itre eje a hnèkë angeice troa atreine ketre troxome la mel, me atreine ketre mele cas.*

3. Hnei Oûguk hna melène tune ka, la itre ijine angeice a isa lapa maine tro trije la fõe me ha nekö i angeic ? (2 paen).

*Angeice a ketre isine casine la mele me mejjune koi angeice kö. Tha hna qaja amamane kö la itre ewekë cili kowe la itre xa atr. Tha ka hmaloi kö, ngo hnene la aqane waiewekë cili hna thue trengecatre me xatua angeice troa ketre troxome la mele ceitune me ketre ka tru.*

**AQANE WAIEWEKĒ ME HNA ATRE : Troa sa gene drehun (8 paen)**

Sur ces questions de réflexion, le correcteur n'attend pas une réponse exacte mais évaluera la maîtrise de la langue utilisée et la construction cohérente de l'argumentation du candidat.

4. Ame kowe la ka cinyihan, nemene la itre ethane la troa ananyine la itre nekōnatre ka co qa thene la itre keme me thin ?

*Maine kola ananyine la itre nekōnatre ka co, ke tro angatre lai a macaje co. Itre qaaqa hmunē a hamē angatre la itre ithuamacanyi me ini ka jui hnine me itre xa ewekē ju kö ka nyipi ewekē catre kowe la mel. Nyipici laka, tro angatre lai a macaje ngōne la aqane enije me aqane ithanata, ngo pēkö hna melēn.*

**CONCOURS INTERNE ET 1<sup>ER</sup> CONCOURS RESERVE  
OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2019 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS  
DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**



**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : LANGUE KANAK (NENGONE)**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**SUJET**

Ce sujet comporte 2 pages y compris la page de garde.

**Oûguk, wanu washishi: kakailen ore wanata**

Ri ezien kodrine, ta repapan ci konekatuon ore co hia morow, ka ri ezien omelei, be deko ma carajewe roion ke ej, ore tharan ore ta la rue omelei. Ore wanu me be bebenia nidi ci nata ibet. Repapan kore ta cenge ngome nata me hmare kakailen so buic retenej. Buic, nodei morow, ci yenon ore la ule kacen me netit, ke roidi se deko hna ciroion. Ha yanata kore la ule ni buic, ka buice ha ci nengocon joko ore ta la nengoc nore ta mohma. Nodei ngome nata ci tija ma ci taedrengi ore ta la cedi nore nodei morow omelei.

Melei, hale me ,ri se ezien, numu rue hmenew hna eked ne Oûguk, hale bushengon me ci hnengonbon ko : « Bo ci hue il Oûguk ? ». , bone me ci cedi bushengon ko : « Inu ci hue jew ore ta ruace ni in. » Bushengon ci tijan ore ta necedi omelei, wen'ore rue hmenew se ci hnengoneko inom, ne se ci kabe taedrengi ore ta morow ci cedi pene ngome nata.

Ore morow ci meneng ri se hnameneng ne se hnameneng, ka deko ci menenge pode ri sa kore guhne, melei se ushiwa kore ciroi ni bon(...) Melei, kore ciroi me ushiwa hnei Oûguk hna ciroion. Melei bonehna thuni co khuni ne hna yenon co ulan ore ta ci jo ni bon... Wen'ore se co tada du la, ne co nengoc du la ? Bone ha deko ma didion ore nodei ngom, ne bone ha ci ule nia buic, ka bone ha nekhere ngomeludi so. Ke roidi, ore hnei bone hna ciroion, inom ore hnabo hna thakuie bon. Ore laciroi omelei, melei inom ore ciroi nore nodei ngome me nidranidra.

Ke roidi, ore hnei bon hna ciroion, melei deko ma ushiwa so, roidi bane konaktu bonedi ri ciroi ni bon, ri bone ma ha ngomenata. Onom ri la ciroi onom me nidi ci goc ibet, melei co ienon co ciroi oden, thuni coi cil kore cecen ne hmaien , roidi co yenoneko co ciroi oden pene ngome nata.

Ma ha ngome nata, Oûguk hna dai ci menenge ithua neil'ore rekhan ni bon, hna ahmaailuko inomelei, wen'ore bone hna dai hue i Faras.

Se ezien, hna dai meneng ithua ne hmenueni bon ne ehna morow rewe kore kenereken.

Ri hneezien omelei, melei Oûguk, hna ciroi oden ri gula nodran me aceni,roidi se hna tace ko.

Rewon ore se hnezien, melei hna ithua sedong kore kenereken, roidi ri ade ezien omelei, melei bone ci yara uraneko ko : Se roinedi ko inu hna yenon co meneng ri be waam ». Thubenelo, melei angaishola di ne ehna morow kore hna dai hue I Métropole, tini kore kenereken. Roidi, acehmenuen hna thuni co seretha nore ci ithua ne rekhan ada i nod.

Onomelei la ule ni ej . Co ciroion ore la ciroi me roi me ci opodon ke inu co ciroion.

Gulatusi hna xiwaimomon hnei Tai Waheo, *Oûguk, wanu washishi*,  
Nouméa, ADCK-CCT, 2008, pp.99-100.

**BANE UREIE (8 kore wan)**

1. Ureyebut whan ri « Ke roidi, ore hnei bone hna ciroion » ca pina ri «Ci opodon ke inu co ciroion»

**BANE CARAJEWE ROION : Cedilo pene nengone (4 kore wan)**

2. Nge kore nia hna pina du Oûguk ri bone be waam thu bone co ciroi oden di? (2 kore wan).
3. Nge kore tharan ore ci ciroi oden ri pon'ore singen ni Oûguk ? (2 kore wan).

**BANE YEPENGEN ORE TA UAN : Cedilo pene nengone (8 kore wan)**

4. Nge kore ta ace thuni co pina du morow, ngei ma icil kei cecen ne hmani hele ?

**CONCOURS INTERNE ET 1<sup>ER</sup> CONCOURS RESERVE  
OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2019 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS  
DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----«»-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : LANGUE KANAK (NENGONE)**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**CORRIGE**

**Oûguk, wanu washishi: kakailen ore wanata**

**BANE UREIE (8 kore wan)**

1. Ureyebut whan ri « Ke roidi, ore hnei bone hna ciroion » ca pina ri «Ci opodon ke inu co ciroion»

*Mais la vie est bien faite et le passé prépare l'avenir. Apprendre à vivre seul étant enfant n'a pas que les inconvénients. C'est une préparation à la vie d'adulte. Dans ce monde moderne où la mobilité est nécessaire, il faut être préparé à la séparation familiale et à la vie solitaire. Adulte, Oûguk dut ainsi quitter sa famille à plusieurs reprises pour des séjours en France. Une première fois, il se sépara de sa femme et de ses enfants pendant deux ans. Durant ces deux années, il connut bien sûr des moments de solitude dans un pays où les échanges étaient rarissimes. Mais il tint bon. La deuxième séparation fut plus longue encore. Elle dura cinq années. Les jours de solitude, il se disait toujours : « Heureusement que j'ai été préparé à vivre tout seul depuis tout petit ! »*

*Puis ce fut au tour de sa femme et de ses enfants de partir loin des leurs, pour un séjour en métropole de trois ans. Le couple résista à cette nouvelle séparation. Ne dit-on pas que la vie doit être vue du bon côté ?*

**BANE CARAJEWE ROION : Cedilo pene nengone (4 kore wan)**

2. Nge kore nia hna pina du Oûguk ri bone be waam thu bone co ciroi oden di? (2 kore wan).

*Bone hna ciroi ri hnoren ore ta hna icil , whan omelei kore bone thu thuni co ciroi odene di ri hmalo.*

3. Nge kore tharan ore ci ciroi oden ri pon'ore singen ni Oûguk ? (2 kore wan).

*Bone ci ciroi oden, ci khuni ci yenon co ulan ore ci jo ni bon, Roidi ore hna ciroi oden ke bone ri waam, melei hna thuni co konekatu bon ri bone ma hmalo, sone thuni ko bone co seretha ne ezien me ushiwa.*

**BANE YEPENGEN ORE TA UAN : Cedilo pene nengone (8 kore wan)**

4. Nge kore ta ace thuni co pina du morow, ngei ma icil kei cecen ne hmani hele ?

*Ngei ma ci icil kore ta cecen ne hmaien, melei ci thuni ibetuon ore ci ciroi oden.*

*Roidi, ngei ma ci hianedo kei repapan melei se nidi roi joko, wen'ore ci kanonedi du buice ehna morow ore ta hna thuni ni buic.*

*Nodei repapan, se inom ore ta cengen nore nodei watea nore nod, ri laen ore nodei thuni ni buic, ne ilore nodei la ule kacen ni buic. Hale me nodei morow ci menenge sese ne buic, ci yenon ore ta la rue ma ha nata, ha watea. Ke roidi se deko hna ciroion.*

*Ri laen ore la beredre ni buid, ha ci beredre pene ngome nata ne ci ule kacen pene nodei repapan. Oûguk ci ie hnapan, ci cedi pene ngome nata, ha deko ma la rue ni nodei morow.*

**CONCOURS INTERNE ET 1<sup>ER</sup> CONCOURS RESERVE  
OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2019 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS  
DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE**

-----<< >>-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : LANGUE KANAK (PAICI)**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**SUJET**

Ce sujet comporte 2 pages y compris la page de garde.

**Wë Oûguk, i nâri pwârânû bwùu : taapo tii.**

Nyê pwa i pëerë nâ pâ përe èpo kîrî nâ rë wâro jaa du gèè mâ ao kërë. Câ jè caa nîmîrî è wâjuwé kârâ pëerë bèèpwiri. Â è pârâ pwârânû bwùu bèèpwiri nâ rë pi-awëi goro göö. Â wë tépa ijaa kërë nâ pâ wârâtii nâ wâro. Wâru pâ autêmôgöörî nâ tâbawêê nâ rë picöö âconâ ticè cè éré nâ rë pawakèri naa wêê. Wâru mûûrû nâ rë tèmôgöörî. Â rë pa paitûra kè tépa « ijaa ». Â pwa përe âboro mâinâ nâ rë pö goo pai tîpi tërë unâ rë tawèeri-rë goro pâ mûûrû...

Â unâ ipitiri i pwârânû bwùu pi awëi pai târâ kèê mâ du êrêilû ilëri â ru tawèeri-é pââ : « Gë pâ pë co Oûguk ? ». Â ru pö goo pai tîpi kèê mâ : « Go pârâ nâu pwa è pâ wakè kôö. » Câ ru caa tè nîmîrî mâ é tîpi tërë wërëpwiri wërë âboro mâinâ nâ ru nyê po tawèeri-é goro éré nâ é pârâ naa wêê.

Pârâ géé nâ jè wâao naa nâ jè pwi mâ câ caa cimwù nâ jè wâao nâ è kaa jè pai tuba èpè târâ pûrû èpo (...) Pârâ géé nâ wâao naa nâ jè pwi â pârâ mwârâ géé nâ tââ bèèpwiri naa nâ jè pwi nâ è kaa pwinâ pagù è wâro kè Oûguk. Â é nyê tè wâro acari. Â é nyê tè maagéé goo âconâ câ é caa inâ...Wëilë pë nâ jaa tépa âboro nâ é mwââ inâ têtê mâ wâdèari-é géé goo-rë? Â i pwârânû bwùu nâ é pârâ nâ jèè mîga mâ picârû mâ ticè wâro goo-é. Âconâ è pi tââ acari bèèpwiri nâ aucârû kârâ maagéé goo. Ba kârâ âboro nâ câ caa pi âgötûrû nâ wâro acari nâ pai wéaa kërë.

Âconâ nyê dau wâdé è wâro â è pwinâ jèè paé nâ pai ibwëkaa târâ wiidëuru. Picöö wâro acari unâ jè bwaa èpo nâ câ caa èpè. Nyê jè pai ipwabwëti-jè târâ wâro kârâ âboro mâinâ. Naa nâ pé wâro nâbëni nâ pârâ goro mûûrû, nâ jè wakè nâ dau pwa, nâ wâdé nâ jè ipwabwëti-jè naa goo pwa ité tââ jii porowâ kërë-jè târâ piwâro âcari. Â è jèè mâinâ wë Oûguk â jèè wâru pai pârâ kèê acari naa Nâpô Mâinâ. Taapo pai pârâ kèê, nâ é pârâ târâ êrêilu nâja, jii nâ èpo mâ ilëri kèê. Naa nâ du êrêilu nâja bèèpwiri, nâ é wârori pitââ âcari naa nâ nâpô nâ pwacoé nâ jè pitûra. Âconâ é nyê göö. Bé êrêilû pai pârâ kèê nâ jèè tËpo göri. Ba é pârâ târâ caa-kârâ-î-jè nâja. É nyê tè nîmîrî nâ pâ tîötû nâ nyê tè wéè co mâ « Wâdé ba go jèè nyê ipwabwëti-o taapo nâ go kiriwi naa goo wâro âcari ! ».

Géé wêê nâ caa nâ èpo mâ ilëri kèê nâ rë pârâ jii tépa jènêrë-rë târâ êrêcié nâja naa Nâpô Mâinâ. Wë du duadë nâ ru nyê göö jii pitââ iti jii béé-ru. Gorodë nâ jè inâ mâ nâ jè ciburë côö auwâdé goo wâro?

Wii géé goo i tii kè wë Tai Waheo, *Oûguk, le petit coco vert*,  
Nouméa, ADCK-CCT, 2008, p. 99-100.

**BII TII (8 jèù-ê)**

1. Bii naa nâ popwaalé géé goro « Âconâ nyê dau wâdé ê wâro â ê pwinâ jèè paé nâ pai ibwëkaa târà wiidëuru... » tia goo « Ê kaa nâ jè ciburë inâ mâ nâ jè cibwaa wâdé ê wâro ? »

**PINÜNÜMÂ (4 jèù-ê) : Guwë mwââ wii otöpi wèè goo pwa paicî.**

2. Dë pwinâ tââ tē wë Oûguk târà mâ é göö jii pi wâro acari? Inâ ba pâri otöpi-gë naa goo (2 jèù-ê).
3. É wërë pë târà pai gù kēê wë Oûguk naa goo pâ pwa ité tââ nâ é wârori ? (2 jèù-ê).

**PITÂMÂNGÂ (8 jèù-ê) : Guwë mwââ wii otöpi wèè goo pwa paicî.**

4. Naa nâ aunîmîrî kē pwi-a wii wërë i tii, dë pâ wâjuwé kârâ pwa ité tââ nâ bwaa kiriwi èpo ?

**CONCOURS INTERNE ET 1<sup>ER</sup> CONCOURS RESERVE  
OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2019 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS  
DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----«»-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : LANGUE KANAK (PAICI)**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**CORRIGE**

**Wë Oûguk, i nâri pwârânû bwùu : taapo tii.**

**BII TII (8 jèù-ê)**

1. Bii naa nâ popwaalé géé goro « Âconâ nyê dau wâdé ê wâro â ê pwinâ jèè paé nâ pai ibwëkaa târà wiidëuru... » tia goo « É kaa nâ jè ciburë inâ mâ nâ jè cibwaa wâdé ê wâro ? »

*Mais la vie est bien faite et le passé prépare l'avenir. Apprendre à vivre seul étant enfant n'a pas que les inconvénients. C'est une préparation à la vie d'adulte. Dans ce monde moderne où la mobilité est nécessaire, il faut être préparé à la séparation familiale et à la vie solitaire. Adulte, Oûguk dut ainsi quitter sa famille à plusieurs reprises pour des séjours en France. Une première fois, il se sépara de sa femme et de ses enfants pendant deux ans. Durant ces deux années, il connut bien sûr des moments de solitude dans un pays où les échanges étaient rarissimes. Mais il tint bon. La deuxième séparation fut plus longue encore. Elle dura cinq années. Les jours de solitude, il se disait toujours : « Heureusement que j'ai été préparé à vivre tout seul depuis tout petit ! »*

*Puis ce fut au tour de sa femme et de ses enfants de partir loin des leurs, pour un séjour en métropole de trois ans. Le couple résista à cette nouvelle séparation. Ne dit-on pas que la vie doit être vue du bon côté ?*

**PINÜNÜMÂ (4 jèù-ê) : Guwë mwââ wii otöpi wèè goo pwa paicî.**

2. Dë pwinâ tââ tē wë Oûguk târà mâ é göö jii pi wâro acari? Inâ ba pâri otöpi-gë naa goo (2 jèù-ê).

*Taapo nâ é kiriwi nâ wâru pâ nâ pwa ité tââ nâ é wârori â ê kaa pâ pwi bë nâ picöö tēè wâro acari.*

3. É wërë pë târà pai gù kēè wë Oûguk naa goo pâ pwa ité tââ nâ é wârori ? (2 jèù-ê).

*Târà mâ é wéaa mâ cibwaa tē nîmîrî pâ pwi bë nâ wë Oûguk nâ é pi tââ iti mâ wâro âcari mâ cipa naa goo-é é maagéé goo mâ pwa wâro kēè âcari. Â i pwârânû bwùu nâ é pârà nâ jèè mâga mâ picârû mâ ticè wâro goo-é. Â âconâ é wâro acari nâ pwa mâ aucârû kēè mâ pitu tēè târà mâ é âboro mâinâ mâ pituwâ kēè cōwâ.*

**PITÂMANGÂ (8 jèù-ê) :** Guwë mwââ wii otôpi wèè goo pwa paicî.

Sur ces questions de réflexion, le correcteur n'attend pas une réponse exacte mais évaluera la maîtrise de la langue utilisée et la construction cohérente de l'argumentation du candidat.

4. Naa nâ aunîmîrî kē pwi-a wii wërë i tii, dē pâ wâjuwé kârâ pwa ité tââ nâ bwaa kiriwi èpo ?

*Taapo pwa ité tââ nâ gë bwaa èpo kiriwi nâ pwa mâ gë picöö wëi ê wâro kârâ âboro mâinâ. Ê pâ èpo bē nâ rē tēmôgööri wâru mûûrû jii tépa gèè mâ ao kërë ba rē wârori mâ côô autēmôgööri mûûrû kē-rë nâ tabawêê. Wiânâ autēmôgööri mûûrû kē tépa ijao nâ popa-rë wëi naa nâ wâro kârâ âboro mâinâ wërë pai tûra mâ pai côô kē-rë êco nâ bwaa tièu jii-rë aupawakèri.*

**CONCOURS INTERNE ET 1<sup>ER</sup> CONCOURS RESERVES OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019  
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE DE  
L'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**



**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : LANGUE KANAK (FRANÇAIS)**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**SUJET**

Ce sujet comporte 2 pages y compris la page de garde.

**Oûguk, le petit coco vert : épilogue**

Il fut une époque où certains enfants étaient très tôt confiés aux grands-parents. On ne pensait pas aux conséquences d'une telle situation. Ainsi, ces cocos verts mûrissaient un peu trop vite. Leurs vieux étaient leurs bibliothèques vivantes. Ils acquéraient des connaissances solides, mais manquaient d'expérience. Ils savaient beaucoup de choses. Leurs expressions étaient celles des « vieux ». Certains adultes s'étonnaient, quand ils interrogeaient ces enfants, des réponses spontanées de ces derniers...

Ainsi, lorsque deux dames rencontrèrent le coco vert mûri trop vite, elles lui demandèrent : « Où vas-tu Oûguk ? ». Elles furent surprises de sa réponse : « Je vais m'occuper de mes responsabilités. » En lui demandait où il allait, elles ne s'attendaient pas du tout à recevoir cette réponse d'adulte.

Aller de famille en famille, sans pouvoir s'attacher suffisamment longtemps à l'un d'entre elles, constitue une rupture psychologique importante pour un enfant. (...) Quitter une famille pour aller dans une autre, quitter cette dernière pour une autre encore fut donc déstabilisant pour Oûguk. Il se replia sur lui-même. Il apprit à souffrir sans rien dire... À qui se confier et qui aimer parmi les hommes ? Il devint amer, soupçonneux, sans âme. Paradoxalement, la solitude dont il souffrait devint un refuge. S'isoler est un système de défense pour les personnes fragilisées.

Mais la vie est bien faite et le passé prépare l'avenir. Apprendre à vivre seul étant enfant n'a pas que les inconvénients. C'est une préparation à la vie d'adulte. Dans ce monde moderne où la mobilité est nécessaire, il faut être préparé à la séparation familiale et à la vie solitaire. Adulte, Oûguk dut ainsi quitter sa famille à plusieurs reprises pour des séjours en France. Une première fois, il se sépara de sa femme et de ses enfants pendant deux ans. Durant ces deux années, il connut bien sûr des moments de solitude dans un pays où les échanges étaient rarissimes. Mais il tint bon. La deuxième séparation fut plus longue encore. Elle dura cinq années. Les jours de solitude, il se disait toujours : « Heureusement que j'ai été préparé à vivre tout seul depuis tout petit ! »

Puis ce fut au tour de sa femme et de ses enfants de partir loin des leurs, pour un séjour en métropole de trois ans. Le couple résista à cette nouvelle séparation. Ne dit-on pas que la vie doit être vue du bon côté ?

Adapté de l'ouvrage de Tai Waheo, *Oûguk, le petit coco vert*,  
Nouméa, ADCK-CCT, 2008, p. 99-100.

**Traduction (8 pts)**

1. Traduisez le texte en français de « Mais la vie est bien faite et le passé prépare l'avenir » jusqu'à « Ne dit-on pas que la vie doit être vue du bon côté ? »

**Compréhension (4 pts) : Répondez en langue kanak**

2. Quel est l'élément qui a permis à Oûguk de pouvoir surmonter la solitude ? (/2 pt).
3. Comment réagit Oûguk face aux multiples séparations vécues ? (/2 pt).

**Réflexion (8 pts) : Répondez en langue kanak**

4. Selon vous, quelles sont les conséquences d'une séparation précoce des enfants ?

**CONCOURS INTERNE ET 1<sup>ER</sup> CONCOURS RESERVE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2019  
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE DE  
L'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

-----«»-----

**EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : LANGUE KANAK (FRANÇAIS)**

DUREE : 1h30

COEFFICIENT : 1

**CORRIGE**

**Oûguk, le petit coco vert : épilogue**

**Traduction (8 pts)**

1. Traduisez le texte en français de « Mais la vie est bien faite et le passé prépare l'avenir » jusqu'à « Ne dit-on pas que la vie doit être vue du bon côté ? »

*Mais la vie est bien faite et le passé prépare l'avenir. Apprendre à vivre seul étant enfant n'a pas que les inconvénients. C'est une préparation à la vie d'adulte. Dans ce monde moderne où la mobilité est nécessaire, il faut être préparé à la séparation familiale et à la vie solitaire. Adulte, Oûguk dut ainsi quitter sa famille à plusieurs reprises pour des séjours en France. Une première fois, il se sépara de sa femme et de ses enfants pendant deux ans. Durant ces deux années, il connut bien sûr des moments de solitude dans un pays où les échanges étaient rarissimes. Mais il tint bon. La deuxième séparation fut plus longue encore. Elle dura cinq années. Les jours de solitude, il se disait toujours : « Heureusement que j'ai été préparé à vivre tout seul depuis tout petit ! »*

*Puis ce fut au tour de sa femme et de ses enfants de partir loin des leurs, pour un séjour en métropole de trois ans. Le couple résista à cette nouvelle séparation. Ne dit-on pas que la vie doit être vue du bon côté ?*

**Compréhension (4 pts) : Répondez en langue kanak**

2. Quel est l'élément qui a permis à Oûguk de pouvoir surmonter la solitude ? (/2 pt).

*Les différentes séparations vécues depuis tout petit par Oûguk lui ont permis d'être préparé à vivre tout seul.*

3. Comment réagit Oûguk face aux multiples séparations vécues ? (/2 pt).

*Pour se protéger et éviter de s'attacher, Oûguk s'isole, se replie sur lui-même, apprend à interioriser ses souffrances et à affronter la vie seul. Il devient amer, soupçonneux, sans âme. Mais paradoxalement, la solitude dont il a souffert est devenu un véritable refuge et l'a incité à devenir précocement adulte et responsable.*

**Réflexion (8 pts) :** Répondez en langue kanak

Sur ces questions de réflexion, le correcteur n'attend pas une réponse exacte mais évaluera la maîtrise de la langue utilisée et la construction cohérente de l'argumentation du candidat.

4. Selon vous, quelles sont les conséquences d'une séparation précoce des enfants ?

*Une rupture précoce des enfants les conduit à développer une maturité précoce. Confrontés aux riches et sages savoirs des grands-parents à qui ces enfants sont confiés, les petits acquièrent des connaissances solides, apprennent beaucoup de choses. Si l'éducation des vieux conduit à une maturité prématurée du langage et de la répartie des petits, en revanche, ils manquent d'expérience.*